



La  
**mini  
convention  
climat**  
du  
réseau

#ARTISTES  
#PUBLICS  
#PROFESSIONNELS  
#MOBILITÉ  
#NUMÉRIQUE  
#ALIMENTATION

#ZONE FRANCHE

# RAPPORT

JUILLET 2022

**148 PROPOSITIONS**

Pour une stratégie globale de  
la filière des musiques du monde :  
Éco-responsable, engagée et solidaire.



**ZONE  
FRANCHE**

LE RÉSEAU  
DES MUSIQUES  
DU MONDE



## Une (mini) Convention Climat, pourquoi ?

**L'urgence écologique n'est plus à démontrer et les membres du réseau Zone Franche sont tous soucieux et soucieux de contribuer à ré-aligner leurs pratiques professionnelles afin d'en limiter les effets sur le dérèglement climatique.**

L'équation n'est pas toujours simple à résoudre. L'impératif de réduction des impacts va de pair avec la nécessité de bien les comprendre, les contextualiser et de défendre la nécessaire libre circulation des artistes, notamment les artistes des musiques du monde qui sont au cœur d'un projet comme celui de Zone Franche, des artistes dont la circulation internationale est déjà souvent difficile.

Pour beaucoup, l'équation semblait insoluble tant il est impossible pour des structures et individus isolés de résoudre seuls cette quadrature. La contrainte de la décarbonation est forte. On sait combien la question de la transition écologique implique des injonctions contradictoires, mêlées aux autres pressions que subissent les actrices et acteurs de la culture, en matière d'attractivité territoriale ou de numérisation des pratiques par exemple. Pas facile en effet de trouver le juste équilibre entre les enjeux économiques, les enjeux artistiques et culturels, les enjeux sociétaux et les enjeux environnementaux !

La formidable expérience de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) a démontré que des citoyennes et citoyens confrontées à un objectif clair, s'appuyant sur des données scientifiques tangibles pouvaient co-construire des réponses ambitieuses, à la hauteur de nos enjeux. Remettre la capacité de délibérer entre les mains de l'ensemble des parties-prenantes concernées par les conséquences de la

transition écologique, c'est se donner la capacité de transmettre un socle commun de connaissances, de trouver ensuite les compromis acceptables, de calibrer enfin des mesures tout à la fois radicales mais jugées réalistes par celles et ceux qu'elles concernent.

**La démocratie délibérative nous donne ainsi une chance de sortir de l'opposition, stérile sur ce sujet, entre partisans du statu-quo et ceux de la table renversée.**

À condition d'être soigneusement accompagnée par des expertises scientifiques plurielles, elle permet à l'intelligence collective de s'exprimer. Aussi, quand le réseau Zone Franche a décidé d'approfondir les réflexions autour de cette question de la transition écologique, il a vite été acté que de nouvelles rencontres professionnelles n'y suffiraient pas, qu'il fallait imaginer autre chose, une autre manière de s'y prendre, non pas originale, mais horizontale.

À des années lumières des moyens dont disposait la CCC, nous avons tenté, à notre échelle, de construire un dispositif permettant cet espace de co-construction, et de venir utilement nourrir un débat dont on peut constater avec joie l'effervescence. Nous espérons que ces travaux sauront contribuer à l'ensemble des réflexions techniques, systémiques, et politiques du secteur, de façon à l'aider à cheminer vers sa propre soutenabilité, seule garantie d'un avenir pérenne pour lui-même, et pour nos sociétés.

## I Table des matières

Une (mini) Convention Climat, pourquoi ?	3
Les spécificités précieuses du réseau Zone Franche	6
Les moyens et la méthode	8
Le calendrier	9
L'équipe projet de la (mini) Convention Climat	10
27 structures participantes, une cinquantaine de personnes impliquées	11
L'évaluation de l'impact des mesures	12
Typologies des mesures proposées :	13
Présentation des groupes de travail	14



### **GROUPE DE TRAVAIL : MOBILITÉ DES PUBLICS** \_\_\_\_\_ **16**

Principaux freins au changement	17
Echanges de bonnes pratiques	18

### **Mobilité des publics** \_\_\_\_\_ **20**

#### **43 propositions, 5 mesures écartées** \_\_\_\_\_ **20**

1 - Analyser	22
2 - Informer/sensibiliser les publics	23
3 - Promouvoir l'usage du vélo, y compris en ruralité	24
4 - Mieux promouvoir l'usage des transports en commun et l'intermodalité	25
5 - Lutter contre l'autosolisme et promouvoir le covoiturage	26
6 - Faciliter le recours à l'électro-mobilité, notamment en milieu rural	27
7 - Désinciter les déplacements de public longue distance	27
8 - Améliorer la sécurité et le confort des mobilités douces	28
9 - Coopérer pour mieux servir les publics	29
10 - Adapter son événement aux enjeux environnementaux	29
11 - Financer la transition vers les mobilités douces dans et par la culture	30
Mesures écartées :	31



### **GROUPE DE TRAVAIL : MOBILITÉ DES ARTISTES** \_\_\_\_\_ **32**

Les principaux freins au changement	34
Echanges de pratiques	36

### **Mobilité des artistes** \_\_\_\_\_ **38**

#### **45 propositions, 1 mesure écartée** \_\_\_\_\_ **38**

1 - Plaidier	40
--------------	----

2 - Analyser.....	40
3 - Sensibiliser, informer, former.....	41
4 - Travailler le report modal.....	42
5 - Coopérer.....	44
6 - Repenser l'organisation et les dispositifs.....	45
7 - Développer des usages en distanciel soutenables.....	47
8 - Réduire et Renoncer.....	48
Mesures écartées : .....	49



## **GROUPE DE TRAVAIL : NUMÉRIQUE** **50**

### **Numérique :** **52**

#### **38 mesures proposées, 4 mesures écartées** **52**

1 - Sensibiliser/Informer/Former les parties-prenantes et les publics .....	54
2 - Eco-concevoir.....	55
3 - Promouvoir des usages numériques plus sobres.....	56
4 - Limiter le stockage des données.....	57
5 - Mutualiser le matériel et limiter l'achat de neuf.....	58
6 - Calibrer l'usage du Stream/Live Stream.....	59
7 - Réduire les mobilités les plus carbonées.....	60
8 - Promouvoir l'écologie attentionnelle et les solidarités internationales.....	60
Mesures écartées : .....	61



## **GROUPE DE TRAVAIL : ALIMENTATION** **62**

Echanges de pratiques.....	64
----------------------------	----

### **Alimentation :** **67**

#### **22 propositions, une proposition écartée** **67**

1 - Informer et sensibiliser les différentes parties prenantes.....	68
2 - Améliorer les savoir-faire culinaires bas carbone.....	68
3 - Participer à la résilience de nos territoires.....	69
4 - Solidarités avec les producteurs étrangers.....	70
5 - Lutte contre le gaspillage alimentaire.....	71
6 - Réduire l'impact des contenants et tendre vers le zéro déchet.....	71
7 - Promouvoir de nouvelles normes et pratiques.....	72
Mesure écartée : .....	72

## Les spécificités précieuses du réseau Zone Franche

**En matière de contribution sur les réflexions autour de l'enjeu de la décarbonation du secteur culturel, les spécificités du réseau de musiques du monde Zone Franche nous sont aussitôt apparues comme une force, plutôt qu'un handicap.**

Son ouverture sur le monde, son rapport à la diversité, son souci de fabriquer des ponts avec les pays dits "du Sud" nous semblaient non pas le témoin d'une insoutenabilité de fait, liée au travail à l'international, mais la marque d'un défi redoutable auquel se confronter, dans un esprit de justice sociale.

Quelles stratégies le secteur des musiques du monde pourrait-il bien mettre en œuvre en tant que réseau pour parvenir à concilier ces objectifs en apparence divergents ? Quel profond chantier de décarbonation permettrait au réseau de s'inscrire dans la trajectoire identifiée par les scientifiques du GIEC et l'Accord de Paris, sans pour autant renier ses ambitions artistiques et culturelles. Quels en seraient les leviers techniques ou politiques ? Ce réseau pouvait-il devenir un des premiers réseaux de musiques actuelles à se doter d'une stratégie globale et concrète de baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES) ? Telle était l'ambition que nous nous étions donnée, au début de l'aventure.

Parce que ce réseau donne la parole à d'autres contextes que celui des pays développés, nous pensons qu'il évite le piège qui consiste à penser la décarbonation par le vide, à partir du seul contexte de structures et réseaux richement dotés. Il oblige à poser la question du co-développement, à pousser dans leurs retranchements les approches collapsologiques ou décroissantes, la tentation du repli vers le territoire local. Non pas qu'il s'agisse de disqualifier ces typologies de réponses (au fil des travaux, les conventionnaires ont conclu qu'il faudrait abandonner ou faire décroître des activités jugées nuisibles et dispensables), mais bien pour essayer toujours de contextualiser les réflexions et de chercher le chemin d'une décarbonation au mieux disant, capable de préserver l'essentiel de nos métiers.





**Décarboner un réseau dont tout l'ADN est tourné vers l'échange international équilibré et réciproque nous est apparu comme un défi pouvant guider l'action de bien d'autres.**

La prise en compte de l'ensemble des spécificités et dynamiques des membres du réseau Zone Franche, composé de structures hétéroclites, de tout type, de toutes tailles, dont beaucoup de professionnelles et professionnels œuvrant pour des projets non lucratifs ou à lucrativité limitée, allait également permettre selon nous de faire dialoguer les contraintes entre elles.

Beaucoup ne seront pas surpris à la lecture des orientations proposées. Au fil des travaux, certaines idées originales ont émergé de cette convention, la plupart sont connues depuis longtemps et posent la question de leur mise en œuvre. Il s'agit désormais de ne pas laisser à d'autres le soin de définir la meilleure manière d'atténuer l'impact environnemental des musiques du monde. On connaît cette habitude qu'ont les humains de répondre à la peur ou aux difficultés par le repli. Nous avons ici l'objectif inverse.

Cet ensemble de mesures constitue tout autant une ressource à partager qu'un plaidoyer pour que la décarbonation s'engage avec force, au mieux-disant.

## Les moyens et la méthode

**Cette convention climat s'est focalisée sur les enjeux climatiques pour les travailler de façon spécifique.**

**B**ien sûr, nous ne disposons pas des moyens du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) qui avait pour charge l'organisation de la CCC. Cette « mini » convention a pu essentiellement être menée grâce à l'engagement bénévole des participantes et participants que nous tenons ici à remercier en ces temps difficiles pour le secteur. Elle a aussi pu être menée grâce au recours à la visioconférence. L'outil a bien des défauts, reste impuissant à retranscrire toute la puissance d'une rencontre, mais permet de réduire considérablement les coûts logistiques et la distance physique entre les participants et n'est pas un obstacle à l'horizontalité des échanges, bien au contraire.

Cette convention climat ne se revendique pas citoyenne car nous avons choisi de convoquer seulement des professionnelles et des professionnels du secteur. Le travail aurait pu gagner à inclure d'autres parties prenantes de la culture (institutions et publics notamment) mais cela aurait nécessité un temps d'acculturation beaucoup plus long et davantage de moyens encore pour fabriquer la confiance nécessaire au travail commun.

Cette convention climat s'est focalisée sur les enjeux climatiques pour les travailler de façon spécifique. Il ne s'agit pas du seul sujet environnemental dont nous devons nous préoccuper, mais à l'instar de la CCC, nous souhaitons pouvoir concentrer un peu l'expertise, rendre moins vaste le champ des transformations. Au final, tout finit le plus souvent par se recouper : les bons gestes pour le climat sont souvent bons pour la biodiversité ou la lutte contre l'acidification des océans, et les conventionnaires furent sensibles à ces équilibres.

⊙ **Nous avons choisi d'ouvrir cette convention par une conférence introductive**, de façon à constituer un socle commun de connaissances scientifiques, de façon à ne pas revenir sur certains acquis dans les groupes de travail, et de façon à ce que les fondations sur lesquelles reposait le travail, ses objectifs, soient définitivement établies.

⊙ **Nous avons sélectionné quatre thématiques connues pour être les principaux facteurs d'émissions de gaz à effet de serre dans l'événementiel et le spectacle vivant :**

- le transport,
- l'alimentation,
- le numérique
- les enjeux transversaux (énergie, conception).

Nous avons volontairement dédoublé le groupe de travail "mobilité", le principal gisement de baisse des émissions du secteur en deux sous-groupes : mobilité des artistes et mobilité des publics.

⊙ **Les premières sessions ont été consacrées à une analyse du diagnostic et de l'existant.** Il s'agissait d'acter que les professionnels du secteur ne sont pas inactifs et que les initiatives en matière de baisse des impacts sont dispersées mais nombreuses déjà. Il s'agissait aussi d'identifier les freins aux transformations.

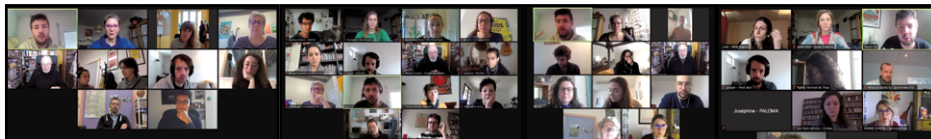
⊙ **Les deuxièmes sessions ont été consacrées à la définition de propositions de transformations**, à partir du collectage effectué lors du premier temps de travail. Écarter les propositions irréalistes, affiner les propositions pertinentes, prioriser les actions en évaluant celles qui pouvaient être le plus impactantes, tel était l'enjeu des discussions.

⊙ **La troisième session aura permis de poser la question de la mise en œuvre concrète des actions validées et une évaluation de leurs impacts.**



## Le calendrier

Originellement prévu sur un temps court pour faciliter la mobilisation, le calendrier de la convention climat Zone Franche a dû être adapté aux rythmes de la crise sanitaire. La reprise des activités a pu contraindre sévèrement les calendriers de travail et nous avons donc choisi de rallonger les intersessions afin de soulager les agendas.



En voici le calendrier de travail final :

**01 AVRIL 2021 :**

**Conférence d'ouverture**

"enjeux et perspectives de la transition écologique"

**26 AVRIL 2021 :**

**Mobilité des artistes - session 1**

**27 AVRIL 2021 :**

**Mobilité des publics - session 1**

**05 MAI 2021 :**

**Alimentation - session 1**

**06 MAI 2021 :**

**Numérique - session 1**

**07 MAI 2021 :**

**Enjeux transversaux - session 1**

**22 JUIN 2021 :**

**Mobilité des publics - session 2**

**24 JUIN 2021 :**

**Numérique - session 2**

**28 JUIN 2021 :**

**Mobilité des artistes - session 2**

**30 JUIN 2021 :**

**Alimentation - session 2**

**05 JUILLET 2021 :**

**Enjeux transversaux - session 2**

**21 SEPTEMBRE 2021 :**

**Témoignage et rapport d'étape à l'occasion de " ¡Franchement! "**

**25 NOVEMBRE 2021 :**

**Numérique - session 3**

**30 NOVEMBRE 2021 :**

**Mobilité des artistes - session 3**

**06 DÉCEMBRE 2021 :**

**Mobilité des publics - session 3**

# L'équipe projet de la (mini) Convention Climat

## # LE COORDINATEUR :



**David Irle :**

**David a travaillé pendant plus de dix ans au service du développement de projets culturels européens et internationaux,**

Après s'être lui-même formé pour se transformer, il est depuis 2018 consultant en transition écologique auprès du secteur culturel. Il travaille comme expert indépendant sur les questions de renforcement économique soutenable, spécialiste des problématiques liées au dérèglement climatique. Il œuvre à une meilleure compréhension des impacts carbone dans les métiers de la culture, réfléchit à la façon dont la culture pourrait disséminer de meilleures pratiques par des projets artistiques capables de transformer les imaginaires, par l'exemplarité professionnelle de celles et ceux qui le peuvent et par la redéfinition des politiques publiques en la matière. Il est co-auteur du livre « décarboner la culture », paru aux Presses Universitaires de Grenoble, en octobre 2021.

## # LES GARANTS :



**Samuel Laval :**

**Diplômé de sciences de l'environnement à l'École Polytechnique et de Science Politique, Écologie et Stratégies à AgroParisTech.**

Samuel Laval est chargé de recherche à Climate Chance, association qui travaille au renforcement de l'action climat des collectivités locales, des entreprises, de la société civile. Musicien, il aide à la prise en compte des enjeux climatiques au sein de la filière musicale en tant que consultant indépendant et conférencier.



**Julie Gammichia :**

**Forte de 10 ans d'expériences dans la production audiovisuelle, photo, événementielle & musique.**

Julie Gammichia a eu l'occasion de collaborer avec un large panel d'acteurs culturels. Profondément concernée par les enjeux climatiques et sociologiques de notre époque, après plusieurs années de bénévolat dans des associations et festivals engagés, elle a co-fondé en tant que présidente l'association Music Declares Emergency France qui vise à soutenir la transition écologique de la filière musicale. Elle a également co-fondé Crealiance, qui vise à accompagner les âmes créatives et conscientes, un collectif ouvert à tout artiste à la recherche d'une écoute active, de conseils en épanouissement personnel, développement de projet, communication, soutien administratif.



**Gwendolenn Sharp :**

**Gwendolenn est la fondatrice de The Green Room, une organisation œuvrant pour le changement environnemental et sociétal dans l'industrie musicale.**

Elle a travaillé avec des institutions culturelles, des festivals et des ONG en Pologne, France, Allemagne et Tunisie et possède une expérience diversifiée dans la production de concerts, la gestion de tournées, la conception de projets, la coopération internationale et le développement d'outils et de stratégies. Depuis 2016, elle co-crée des solutions avec des musiciens et techniciens associés pour des tournées bas-carbone et réalise des évaluations, des actions de sensibilisation et des formations opérationnelles sur les pratiques artistiques et les enjeux environnementaux auprès de structures culturelles et collectivités locales. Elle intervient lors de salons et d'événements professionnels pour défendre le rôle de la culture face aux crises environnementales et anime des ateliers. Elle est membre active du Réseau Eco-Événements (REEVE) et auditrice pour A Greener Festival.

## 27 structures participantes, une cinquantaine de personnes impliquées

---

# **PAM-Pole** de coopération des Acteurs de la filière Musicale en Région Sud & Corse - Marseille

---

# **Festi'Céou** - Festival à Concorès dans le Lot

---

# **Suds, à Arles** - Festival

---

# **Jazz sous les Pommiers** - Festival en Normandie

---

# **Maison des cultures du monde** - Festival, centre de création et de ressources en Bretagne

---

# **Convivencia** - Festival itinérant en Occitanie

---

# **Viavox Production** - Booker / Label parisien au catalogue espagnol, portugais, éthiopien...

---

# **Spectacle Vivant en Bretagne** - Établissement public de coopération culturelle

---

# **La Paloma** - Scène de Musiques Actuelles à Nîmes

---

# **Cricao** - Booker / Label toulousain au catalogue sénégalais, oriental, asiatique ...

---

# **In Vivo** - Booker parisien de jazz américain, oriental, israélien ...

---

# **Centre National de la Musique** - Département international

---

# **Philharmonie de Paris**

---

# **Festival d'Art de Huy** - Belgique

---

# **Petit Bain** - Salle de concert à Paris

---

# **Grands Formats** - Réseau des orchestres

---

# **Festival de Thau** - Bassin de Thau vers Sète

---

# **La Curieuse** - Collectif / booker / éditeur rhône-alpin au catalogue éclectique français, rock, mozambiquain...

---

# **Le RIF** - réseau musiques actuelles d'Ile-de-France

---

# **Zamora Production** - Booker / Label au catalogue africain, serbe, syrien ...

---

# **Mix et Métisse** - Label et futur éco-lieu en Ile-de-France

---

# **La Bizz'Art Nomade** - Festival dans la Drôme

---

# **Zutique Productions** - Festival / Lieu guinguette à Dijon

---

# **Mze Shina** - Artiste américain basé en Bretagne promouvant la musique géorgienne

---

# **Le Gueulard +** - Scène de musiques actuelles en Moselle

---

# **Scène nationale d'Orléans**

---

## L'évaluation de l'impact des mesures



**D**ifficile sans recourir à une armée d'ingénieurs ou d'experts d'évaluer précisément l'impact de chaque mesure proposée dans le cadre de cette convention. En revanche, il nous semblait possible et réaliste d'estimer l'efficacité des propositions à partir d'ordres de grandeur désormais bien connus.

Cette évaluation d'impact a donc vocation, à l'instar des propositions de la CCC, à rester incertaine, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne s'appuie pas sur des analyses sérieuses et crédibles, chaque fois qu'elles existent.

C'est en tout cas la démonstration d'un réel besoin d'accompagnement. On ne peut pas gérer ce qu'on ne mesure pas. Compter des atomes de carbone ne sera jamais le métier des professionnels de la culture et ne doit pas le devenir. Mais ils peuvent et doivent être en mesure de comprendre les grands enjeux, les fausses bonnes idées, et l'état des connaissances scientifiques en la matière pour guider la décision.

Jusqu'ici, les stratégies en matière de développement durable ou de décarbonation ont peu fait l'objet d'analyses quantitatives et l'enjeu était de proposer une trajectoire, des étapes, ce qui nécessite de prioriser les actions et de savoir pourquoi on le fait. Entre deux mesures écologiques, il peut y avoir un gouffre en matière d'efficacité, alors que l'effort économique ou humain

sera constant. Vers quoi souhaitons-nous prioriser les énergies ? Vers de petits gestes symboliques, dont la vertu pédagogique peut justifier la pratique, ou **vers des gestes forts, systémiques, à même de véritablement agir sur nos impacts ?** C'est bien ce second choix que la mini convention climat Zone Franche a fait, en proposant de s'inscrire dans le cadre des objectifs de **l'Accord de Paris**.

**Cela signifiait définir une stratégie de transformation**, en acceptant que certains postes seront plus difficiles que d'autres à réduire à court terme, en établissant finalement ce que font d'autres secteurs économiques : un calendrier d'amortissement. Cela signifiait aussi construire un éventail de propositions, déclinées à la carte pour les structures culturelles.

**Cela sous-entend des équilibres entre les groupes de travail** dont nous nous portions garants, afin d'éviter qu'une mesure proposée par un groupe (le recours au numérique pour éviter des mobilités par exemple) ne vienne s'opposer aux mesures proposées par l'autre (la sobriété numérique), et pour construire un équilibre général des mesures : une tentative de ce qui pourrait ressembler de loin à une politique planifiée et cohérente.

**Avec le soutien des garants de cette convention**, et bien que les ateliers aient été largement ouverts à des participants extérieurs, l'objectif était donc bien de superviser et mesurer les préconisations et mesures de l'ensemble des conventionnaires, pour définir une vision globale, vérifier qu'elle était à la hauteur des enjeux en matière de réduction des émissions de GES, et proposer aux pouvoirs publics d'accompagner ces mesures dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone, cadre de référence sur ces questions.

## Typologies des mesures proposées :

En sachant bien qu'à l'échelle de ce chantier, certaines mesures proposées ne seraient pas directement applicables mais relevaient d'institutions publiques ou reposaient sur des réorientations en matière de politiques publiques, **nous avons pris soin de qualifier une typologie de mesures qui vont du simple plaidoyer aux préconisations les plus politiques.**

### PLAIDOYER

**P**remière typologie de mesures, le plaidoyer\* est apparu indispensable dans un contexte de décarbonation qui peut venir percuter plusieurs enjeux très forts du secteur culturel, notamment en matière de mobilité des artistes et de justice sociale.

Il s'agit pour un réseau comme Zone Franche, de rappeler l'importance de la liberté de circulation des personnes, sous les formes les moins impactantes possibles pour l'environnement et de défendre une contextualisation du travail d'atténuation des impacts. Il s'agit sans doute alors d'en demander davantage aux structures et pays les plus richement dotés, historiquement davantage responsable du dérèglement climatique, voire de constituer des fonds de solidarité envers les moins bien lotis, souvent comptablement peu responsables de notre contexte environnemental. On notera que, bien que le processus de mise en œuvre soit pour l'instant insatisfaisant, tel est l'esprit du dispositif de solidarité internationale intégré au sein de l'Accord de Paris entre pays riches et pays en développement.

*\*Plaidoyer également publié en juillet 2022 et disponible auprès de Zone Franche sur demande.*

### T MESURES TECHNIQUES

Dans la gamme des mesures proposées par cette convention, tout un ensemble d'actions pratiques peuvent être mises en œuvre à l'échelle des événements, d'une directrice de lieux ou de projets ou d'un gestionnaire d'équipement par exemple. Nous les avons qualifiées de techniques. Elles peuvent parfois ne nécessiter aucun investissement ou au contraire nécessiter un accompagnement et une expertise pour être menées à bien. Dans tous les cas, elles participent de l'éco-responsabilité de chacun et chacune à son échelle.

### S MESURES SYSTÉMIQUES

Les mesures techniques peuvent être impuissantes à résoudre des impacts liés à des enjeux plus systémiques. Ces enjeux relèvent d'une interdépendance entre les différents rouages de la chaîne de création de valeurs. Ces mesures ne peuvent alors exister ou être construites qu'en concertation et dans un esprit de dialogue, à l'échelle d'un réseau, d'une fédération, voire d'une filière, elles impliquent souvent un temps plus long de mise en œuvre mais peuvent s'avérer extrêmement efficaces.

### P MESURES POLITIQUES

Enfin, un certain nombre de propositions ne relèvent pas d'une structure ou d'un réseau mais doivent s'appuyer sur des orientations en termes de politiques publiques. C'est notamment vrai de tout ce qui peut concerner l'éco-conditionnalité des aides ou subventions, ou la mise en place de critères législatifs et réglementaires contraignants. Nous avons choisi de présenter ces mesures inspirantes à destination des décideurs, en sachant qu'il n'appartient pas à un réseau tel que Zone Franche de les mettre en œuvre.

# I Présentation des groupes de travail



## TRONC COMMUN : CONFÉRENCE INTRODUCTIVE

---

Réalisée en visioconférence, l'objectif de cette conférence introductive était de présenter la démarche sur les mois à venir et d'évoquer sur les transitions climatiques, énergétiques et numériques à partir de nos réalités de terrain.



### ATELIER #1 : **MOBILITÉ DES PUBLICS** (3 sessions)

---

Dans cet atelier, nous étions concentrés sur le principal impact carbone généré par la filière culturelle, à savoir la **mobilité des publics**. Il s'agissait de réfléchir aux mesures ou aux changements structurels qui pourraient permettre de réduire cet impact. La réduction de cet impact n'est pas simple et oblige à repenser en profondeur certaines de nos habitudes ou d'interroger nos modèles économiques. Beaucoup des outils nécessaires à la réduction de cet impact semblent devoir être accompagnés par les pouvoirs publics. Identifier les mesures qui pourraient permettre de sortir nos événements de leur dépendance à un modèle de mobilité des publics très carboné, permet de rendre le réseau plus résilient.



### ATELIER #2 : **MOBILITÉ DES ARTISTES** (3 sessions)

---

Ce sujet interroge ou inquiète à juste titre les professionnelles et les professionnels œuvrant à l'international et désireux de préserver la **circulation des artistes**, une circulation déjà rendue difficile par le contexte géopolitique ou sanitaire. Loin de pousser ce sujet sous un tapis mais de façon à défendre les artistes et notamment les plus précaires, l'objectif était de proposer des mesures adaptées pour réduire l'impact de cette circulation, d'identifier les bonnes pratiques déjà en place dans le réseau. Il s'agissait aussi de comprendre comment les outils numériques pouvaient, ou pas, nous aider dans cette tâche, et d'identifier les complémentarités entre la mobilité douce, profonde, lente, bas carbone et/ou le distanciel.



### **ATELIER #3 : ALIMENTATION (2 sessions)**

---

**L'alimentation est un important poste d'impact carbone et le secteur peut accompagner la transition vers des assiettes plus respectueuses de l'environnement**, à la fois pour lui-même et surtout pour les publics.

Du point de vue de l'analyse d'impact, c'est une bonne stratégie de décarbonation. Elle a l'avantage d'être envisageable sans investissements lourds. Pour autant, ce n'est pas non plus une transition dénuée de difficultés et elle doit aussi apprendre à être respectueuse des différents contextes culturels. En effet, l'alimentation est un espace de diversité culturelle, important à préserver. C'est pourquoi cet atelier avait pour mission de calibrer de bonnes mesures pour le réseau, en veillant à leur acceptabilité.



### **ATELIER #4 : NUMÉRIQUE (3 sessions)**

---

**Le numérique est un outil en développement dont les impacts environnementaux sont désormais mieux connus.**

La numérisation des pratiques culturelles, notamment en matière de musique, est un phénomène puissant, accéléré par la crise sanitaire. Il s'agissait dans cet atelier de proposer des mesures permettant de favoriser la sobriété numérique, l'éco-conception ou la mutualisation, et de comprendre comment ces outils peuvent permettre de réduire, ou pas, les impacts environnementaux. Cet atelier avait vocation à croiser ses propositions avec l'atelier concernant la mobilité des artistes ou des publics.



### **ATELIER #5 : ENJEUX TRANSVERSAUX (2 sessions)**

---

**Dans cet atelier, nous souhaitons parler de production, et travailler à la proposition de mesures adaptées permettant de réduire les impacts liés à la conception d'un événement ou de n'importe quel projet culturel ou artistique.**

Nous souhaitons parler énergie et matériaux utilisés, en identifiant les pratiques déjà en place au sein du réseau et les possibilités de déploiement de nouveaux modèles. Il s'agissait de réfléchir à la manière d'inscrire le réseau dans des démarches circulaires ou dans des processus de mutualisation. Nous souhaitons également travailler sur le bâti pérenne ou temporaire dans lequel les projets s'inscrivent. En raison d'un nombre trop restreint de participants, nous avons évalué que le rendu des travaux ne pouvait pas être exploités ou revendiqués au titre d'un travail collectif. Aussi, le groupe 5 est celui qui ne fait pas l'objet d'une restitution dédiée dans ce rapport final.

## Groupe de travail : mobilité des publics

### Contexte :

**Les déplacements des personnes et le transport de marchandises tels qu'ils sont organisés et effectués aujourd'hui représentent plus de 30% des émissions de gaz à effet de serre en France.**

Ce total est partagé entre les voitures (52 % du total), les poids lourds (19 %), les véhicules utilitaires (19 %) et les vols intérieurs (4 %). À ce jour, nous ne sommes pas sur la bonne trajectoire pour atteindre une réduction d'au moins 40 % des émissions d'ici 2030 : le rapport annuel 2019 du Haut Conseil pour le Climat soulignait que ce secteur a accumulé des retards importants par rapport à la trajectoire de décarbonation définie par la Stratégie Nationale Bas Carbone.

**Dans le secteur culturel, et notamment pour les organisateurs d'évènements, le transport représente souvent plus des trois quarts de l'impact carbone.**

Le transport des publics représente généralement plus des deux tiers de cet impact. Nous sommes conscients que déjà beaucoup d'actions sont engagées à l'échelle individuelle, professionnelle, locale ou régionale. D'autres actions sont plutôt de l'ordre de l'encouragement ou sont en préparation. Une stratégie sérieuse de décarbonation pour le secteur culturel et notamment un réseau des musiques du monde comme Zone Franche met en évidence le besoin d'aller rapidement plus loin sur cette thématique, de systématiser certaines actions, de passer du possible au certain sur d'autres propositions, et de passer d'un champ d'application aujourd'hui limité à une application systématique, sans avoir peur d'avoir un impact rapide et de changer les comportements des spectateurs ou d'anticiper ces changements.

## Potentiel de décarbonation : majeur

### Dynamique du groupe :

Suite à la conférence introductive, le groupe a bien pris conscience de l'enjeu en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre pour un réseau tel que Zone Franche qui se déploie autour d'évènements de dimension raisonnable et auxquels les publics se rendent majoritairement en voiture, notamment en zone rurale ou péri-urbaine. Le sentiment de ne pas vraiment pouvoir maîtriser ce poste d'impact est un frein à l'action et à l'engagement. Pour contourner cette difficulté, la bonne volonté et la compréhension du problème ne suffisent pas et il s'avère nécessaire de proposer une réflexion plus globale avec les partenaires publics, voire de redéfinir une stratégie de conquête des publics. Enfin, il était nécessaire de percuter certaines idées reçues autour des mobilités électriques, dénigrées sans discernement et sans comparatif avec les véhicules thermiques.

**Au final, la bonne maîtrise des freins et l'expérience des conventionnaires au sein de leur structure ont permis une rapide compréhension des enjeux et a permis de dessiner un éventail de mesures à la hauteur des objectifs.**

En matière de décarbonation de la mobilité des publics, l'essentiel ne pourra pas être fait sans un engagement des pouvoirs publics aux côtés des structures. Le plaidoyer consiste ici à expliquer le potentiel transformatif de l'évènement culturel ponctuel vis à vis de la mobilité du quotidien (nécessairement plus lourde à transformer).



# Principaux freins au changement

**La ruralité** et de façon générale le manque d'infrastructures de transport

**Les horaires des transports publics OU des événements et spectacles**

**La sécurité** (dans les transports en commun de nuit par exemple) (aussi pour le vélo, en particulier lorsqu'il n'y a pas les infrastructures type pistes cyclables)

**L'absence d'organisation des derniers kms ou de dispositifs intermodaux (ex: vélo)**

**Les délais dans la mise en place de lignes de transports en commun, ou pistes cyclables**, par les collectivités voire les blocages qui rendent leur usage non fiable.

**Notre rapport rigide aux horaires** (horaires stricts vs organisations plus agiles)

**L'âge semble un frein au covoiturage**

**L'implantation des projets en zone péri-urbaines/rurales**, pensées pour la voiture.

**L'absence de bornes de recharges** pour les véhicules ou vélos électriques

**La déresponsabilisation sur les tiers** : les artistes se reposent sur les organisateurs de spectacles qui se défaussent sur les autorités en charge des transports

**Les organisateurs ne sont pas toujours propriétaires des terrains** et ne peuvent donc pas faire tous les aménagements souhaités. Forte dépendance aux institutions.

**Le manque d'expertise au sein d'une équipe** ou l'absence de sensibilité sur les enjeux climatiques constitue un important frein aux changements

**Les clauses d'exclusivité** est un frein au travail en proximité des publics

**La compétition entre les territoires** ne permet pas la coordination.

## NOTES DU CONSULTANT :

Dans le travail d'identification des bonnes pratiques, l'essentiel de la discussion a porté sur des mesures techniques, nécessaires dans une trajectoire de décarbonation mais qui risquaient de se montrer insuffisantes en l'absence de réflexion sur les zones de chalandise/bassin de publics/aménagement territorial pour véritablement améliorer la résilience de la filière sur cette question et réduire fortement les impacts.

En ce sens, le travail a permis d'illustrer l'importance de mobiliser les pouvoirs publics autour de ces enjeux et de les inviter à s'appuyer sur les porteurs de projets culturels pour renforcer les mobilités douces sur leur territoire. Par ailleurs, l'absence d'implication des artistes, y compris de façon ludique ou très directement artistique (concerts en gare, par exemple), montre que l'enjeu reste encore trop identifié comme une problématique concernant exclusivement les organisateurs de spectacle, sur site, plutôt que comme une préoccupation de l'ensemble de la chaîne d'acteurs (artistes, institutions...)

# Echanges de bonnes pratiques

## Les bonnes pratiques : les bases (et leurs «à-côté»)

**Parmi les bonnes pratiques identifiées, l'information des publics est la bonne pratique à systématiser.** Elle semble une évidence pour le groupe, mais n'a pas été interrogée sur la forme. Comment bien communiquer la question des mobilités douces en intégrant les possibilités d'intermodalité, les parkings tramway, les pistes cyclables ou les horaires, bref, comment prendre les publics un peu par la main sur ces questions. L'idée d'en faire un objet de communication, avec lequel jouer est en tout cas acquise. Les fiches ficelles du Collectif des Festivals ont été mentionnées.

**+ Se donner le temps de la transformation** est également une bonne pratique identifiable. La mise en place de dispositifs prend du temps à s'implanter dans les habitudes des publics et l'échec de propositions de navettes peut se transformer en réussite sur le temps long (ex des navettes bateau/bus du festival de Thau).

**+ Mettre en place des dispositifs modestes,** à toute petite échelle, peut permettre de communiquer autour de l'éco-mobilité des publics.

**+ Le covoiturage est identifié comme une bonne pratique difficile à mettre en place ;** cela nécessite une bonne information, voire le partenariat avec des associations spécialisées. Des outils simples, sur site, de type tableau noir, peuvent faciliter l'organisation des "retours", quand des allers en transport en commun existent.

**+ La mise en place de navettes interroge leur dimensionnement et leur coût mais reste bien sûr reconnue comme une bonne pratique,** qu'il s'agisse de circulation au sein du festival ou d'organiser l'accès depuis des gares ou organiser une récolte de public.

La valorisation des pistes cyclables, qui pose des questions en matière d'information, d'aménagement, de fléchage, d'éclairage ou de sécurité, ainsi que l'installation de garages pour les vélos constituent également une pratique vertueuse.

**– On notera que le groupe n'a pas proposé ou mis en place de pratiques autour du vélo électrique,** sinon identifié une difficulté supplémentaire liée au parking (très simple à mettre en place s'agissant des vélos standard)

**+ La mise en place de convoys en vélo** est identifiée comme un moyen de générer convivialité et sécurité du déplacement deux roues.

**+ Le fait de favoriser l'hébergement sur place** (ex : camping) est également identifié comme un facteur facilitateur en matière de mobilités douces.

**+ L'évaluation régulière** de la mobilité des publics constitue un outil de base dans le diagnostic et le suivi de l'efficacité des actions.

**+ La préoccupation autour des enjeux de sécurité,** notamment des publics féminins, fait partie des indispensables "à-côtés" en matière d'organisation, qu'il s'agisse de l'élargissement des plages horaires en transport en commun, ou de l'arrivée en vélo.

**+ La mise en place de navettes depuis les gares ainsi que de dispositifs permettant de bénéficier de réduction sur le train** sont identifiés comme bonne pratique, sans que l'impact ne soit véritablement mesuré.

**– Le recours et la promotion de l'intermodalité** (train+bateau, voiture+train, train+vélo) n'a pas été clairement identifiée par les participants du groupe.

**+ Le repérage des bornes de recharges de véhicule électrique** en proximité du festival a été identifié comme pratique existante au sein du réseau.

**+ Organiser des événements dans la durée et sortir des logiques événementielles** a également été reconnu comme pouvant faciliter les mobilités douces, mais il sera nécessaire de préciser le mécanisme et quantifier le gain en termes d'impact.

**+ La mise en avant des bonnes pratiques par les artistes** et d'une façon générale la place des artistes dans le travail de sensibilisation des publics n'est pas apparue comme une mesure très commune au sein du réseau.

**+ La concertation en interne pour embarquer les équipes sur le sujet** est identifié comme un processus difficile mais une bonne pratique pour générer de l'acceptabilité et la durabilité des mesures mises en place.

Enfin le travail en prévention s'articule bien avec le développement des mobilités douces, autour du principe de **capitaine de soirée, favorisant le covoiturage**

## Expériences originales et décalées :

**+ Le festival de Thau** a mis en place une desserte en bateau bus en partenariat avec l'agglomération qui permet de relier la ville de Sète et le festival. Cela concerne peu de spectateurs (navette pour 70 personnes), mais c'est très intéressant en communication, et pour travailler l'imaginaire et les habitudes des gens en matière de mobilités. La navette a depuis été pérennisée tout l'été par l'agglomération.

**+ La Mad Jacques** est un festival dont l'originalité est qu'il est obligatoire d'y venir en stop ; des événements ponctuels pourraient ainsi faire l'objet de ce type d'expérience (concert réservé à des utilisateurs d'une plateforme covoiturage, par exemple) Mise en place de cocyclettes (mais l'opération s'est arrêtée faute d'un financement).

## Les expériences qui ont du mal à fonctionner :

La mise en place de plateformes de covoiturage ou de pages facebook dédiées. L'utilisation de Rezo pouce, plateforme d'auto-stop, est assimilée, la nuit

La mise en place de covoiturage pour des concerts ponctuels

## Zone de chalandise (bassin de publics) et dimensionnements des projets

Les festivals avec une petite jauge de 500 personnes ne génèrent pas un énorme volume de déplacements, mais la décarbonation reste difficile en milieu rural, en raison des infrastructures et des habitudes.

La circulation des artistes (en décentralisation) sur de petits événements en ruralité peut générer des effets de déplacement depuis les centres urbains ou en étoile depuis les zones alentour. La difficulté est donc bien de toucher prioritairement de nouveaux publics en zone rurale en décentralisation plutôt que de déplacer les publics vers des sites, des territoires et des événements ruraux.

La question principale est l'adaptation du dimensionnement du projet, son calibrage en fonction d'un bassin de vie, afin de ne pas générer une mobilité excessive.

La taille critique peut permettre à un festival d'organiser la mobilité douce/durabilité. Pour les festivals les plus importants, le discours éthique est difficile à mettre en cohérence avec les pratiques en matière de mobilité ou d'exclusivité



## Mobilité des publics

# 43 propositions, 5 mesures écartées

**T** Mesures techniques   **S** Mesures systémiques   **P** Mesures politiques

PROPOSITION	IMPACT	TYPE
<b>1 - Analyser</b>		
<b>1-1</b> Centraliser les enquêtes existantes en matière de mobilité des publics	★	<b>T</b>
<b>1-2</b> Réaliser des études ciblées sur la mobilité des publics des événements	★	<b>T</b>
<b>1-3</b> Définir et identifier un plan de déplacement des festivaliers	★★★	<b>T S</b>
<b>1-4</b> Mettre en place un groupe de travail dédié	★★	<b>S</b>
<b>2 - Informer/sensibiliser les publics</b>		
<b>2-1</b> Mieux informer les publics sur les possibilités en mobilité douce	★	<b>T</b>
<b>2-2</b> Former les chargés de production à l'information et à la sensibilisation	★★	<b>T</b>
<b>2-3</b> Insérer un calculateur carbone ademe sur l'accueil des sites ou informer sur l'impact carbone	★	<b>T</b>
<b>2-4</b> Sensibiliser les publics à chaque spectacle/organiser des conférences, temps d'échanges sur le sujet	★★★	<b>T</b>
<b>2-5</b> Mettre en valeur et compiler des actions de sensibilisation innovantes	★	<b>S P</b>
<b>2-6</b> Communiquer sur les avantages économiques et humains de la mobilité douce	★	<b>T</b>
<b>3 - Promouvoir l'usage du vélo, y compris en ruralité</b>		
<b>3-1</b> Systématiser l'implantation de parkings vélo sécurisé et outils de réparation	★★	<b>T</b>
<b>3-2</b> Sécuriser des pistes cyclables pour accéder aux évènements	★	<b>P</b>
<b>3-3</b> Proposer des vélos en location sur site ou gares	★★	<b>T</b>
<b>3-4</b> Établir des partenariats avec des associations locales de promotion du vélo	★★	<b>T</b>
<b>3-5</b> Organiser des temps de sensibilisation autour de l'usage du vélo	★	<b>T</b>
<b>3-6</b> Recenser les études/outils/bonnes pratiques/savoir-faire autour du vélo	★	<b>T</b>
<b>4 - Mieux promouvoir l'usage des transports en commun et l'intermodalité</b>		
<b>4-1</b> Penser l'adaptation des horaires de spectacle aux transports en commun	★★	<b>T</b>
<b>4-2</b> Travailler l'adaptation des horaires de transport public aux spectacles	★★★	<b>P</b>
<b>4-3</b> Récompenser l'usage des transports en commun	★	<b>T</b>
<b>4-4</b> Promouvoir les solutions en intermodalité train+vélo, voiture+tramway	★★	<b>T</b>
<b>4-5</b> Mettre en place des navettes dédiées	★★	<b>T</b>

---

## 5 - Lutter contre l'auto-solisme et promouvoir le covoiturage

---

5-1 Systématiser les partenariats en matière de covoiturage	★	T
5-2 Déployer une plateforme de covoiturage dédiée à l'échelle nationale	★★	P
5-3 Tester, expérimenter de nouvelles pratiques (rezopouce/mobicoop)	★	S
5-4 Récompenser le parking autopartage	★	T

---

## 6 - Faciliter le recours à l'électro-mobilité, notamment en milieu rural

---

6-1 Informer les visiteurs sur les bornes de rechargement véhicule électrique	★	T
---	---	---

---

## 7 - Désinciter les déplacements de public longue distance

---

7-1 Ne plus communiquer sur les aéroports en proximité	★★	T
7-2 Apposer une mention "les artistes viennent à vous"	★★★	S
7-3 Inciter les publics à ne plus venir de trop loin	★★	T

---

## 8 - Améliorer la sécurité et le confort des mobilités douces

---

8-1 Renforcer l'accueil des spectateurs en mobilité douce	★★	T
8-2 Organiser des convoys entre spectateurs	★	T
8-3 Travailler avec les autorités sur la sécurisation des transports	★	P
8-4 Faciliter l'hébergement des publics en mobilité douce	★	T P

---

## 9 - Coopérer pour mieux servir les publics

---

9-1 Abandonner les clauses d'exclusivité	★★★	S
9-2 Informer sur la tournée des artistes accueillis "les artistes viennent à vous"	★★★	T

---

## 10 - Adapter son évènement aux enjeux environnementaux

---

10-1 Redimensionner les projets en fonction des bassins de vie/publics	★★★	S
10-2 Encourager les projets de «petite» taille en proximité avec les publics	★★★	T
10-3 Implanter les nouveaux projets en fonction des transports doux dispo/futur	★★★	P
10-4 Mettre en place des groupes de travail mobilité des publics en région	★★	P
10-5 Avoir un référent/expert "mobilité durable" au ministère	★★★	P
10-6 Lutter contre l'écoblanchiment et le greenwashing des évènements culturels	★	P

---

## 11 - Financer la transition vers les mobilités douces dans et par la culture

---

11.1 Augmenter la fréquentation des lieux de culture grâce à la mobilité douce	★★★	P
11.2 Améliorer les financements des festivals de jagues petites et moyennes	★★★	P

---

## 1 - ANALYSER

---

**Objectif :** connaître la mobilité des publics pour adapter des réponses calibrées

### 1-1 ★

#### **Centraliser les enquêtes existantes en matière de mobilité des publics**

---

Jugée simple à mettre en œuvre, quoique posant la question de l'échelle du recueil (Zone Franche, agences régionales, ministère, centre national de la musique ?), cette mesure répond bien à une difficulté : la dispersion des ressources utiles à la compréhension du problème. Les différentes études spécifiques lancées sur les territoires (Cofees, Collectif des festivals, etc...) n'ont pas fait l'objet d'un réel travail de compilation ou de méta-analyses, et la qualité des chantiers menés gagnerait à une meilleure capitalisation des connaissances déjà produites. Au vu de la transversalité de cette question, ce travail de ressources devrait être porté par une structure nationale.

### 1-2 ★

#### **Réaliser des études ciblées sur la mobilité des publics des événements**

---

Il existe quelques trous dans la compréhension du comportement des publics. La réalisation de ce type d'études est chronophage et coûteuse, dès lors qu'elle n'est pas portée par une équipe de bénévoles. Or, l'étude nécessite un savoir-faire. Il semble préférable là-encore que quelques études ciblées soient pilotées autour d'événements type (urbain/rural, grand/petit, musiques actuelles/musiques traditionnelles/musiques du monde) pour affiner la compréhension des freins et leviers, tout en incitant chacun à mieux connaître le comportement de ses publics, au-delà des intuitions ou des échanges informels avec des fidèles.

### 1-3 ★★

#### **Définir et identifier un plan de déplacement des festivaliers**

---

Il s'agit de davantage s'appuyer sur le savoir-faire des expertes et experts des questions de mobilité douce, et de bénéficier d'appui conseil ou méthodologique afin de mieux expérimenter de bonnes solutions et pourquoi pas de réaliser des plans de déplacement des festivaliers. Ce type d'accompagnement pourrait permettre d'identifier les bonnes formules en matière de navettes courtes ou longues distances par exemple, au-delà des intuitions. Souvent, par faute de moyens, les choix et la stratégie en matière de mobilité sont faits à l'expérience, en tâtonnant, et en s'appuyant sur la comparaison avec les pratiques de pairs, ce qui entretient certaines mauvaises pratiques (en matière de navettes ou parking, par exemple). Un peu d'expertise pourrait permettre d'affiner ou de réorienter certains choix. Ce type d'accompagnement peut avoir un coût non négligeable et semble donc surtout réservé aux événements de taille significative ou aux lieux pérennes.

### 1-4 ★★

#### **Mettre en place un groupe de travail dédié**

---

La mise en place d'un groupe de travail et d'échanges entre pairs dédié à cette question, afin de capitaliser les bonnes pratiques, a semblé intéresser les conventionnaires. Il semble que l'échange de bonnes pratiques entre pairs puisse contourner les difficultés de financement liées à la mesure 1-3. Nécessairement, ce groupe de travail pourrait s'ouvrir à d'autres réseaux musicaux, voire pourquoi pas d'autres filières du spectacle vivant. Là encore, la question de l'échelle est posée. Est-il pertinent que ce type de groupes de travail reste à l'échelle du réseau Zone Franche ou pourrait-il être plus largement porté ? Un tel groupe de travail pourrait être accompagné par un professionnel des questions de mobilité, ce qui permettrait de contourner là encore, les difficultés de la mesure 1-3.

## 2 - INFORMER/SENSIBILISER LES PUBLICS

---

**Objectif :** orienter et faciliter la décision des spectateurs

### 2-1 ★

#### **Mieux informer les publics sur les possibilités en mobilité douce**

---

On ne peut pas dire que le niveau d'information des publics quant aux possibilités de déplacements alternatifs soit encore satisfaisant. Pourtant, des outils existent (par exemple, le document ficelles du Collectif des Festival) pour aider à penser l'information. Il s'agirait d'inciter fortement l'ensemble du réseau à mettre en avant les informations nécessaires, pour aller au-delà du strict minimum et en faire une priorité de l'action et de la communication. Cette mesure n'implique pas de surcoûts ou de difficultés majeures et pourrait être implémentée rapidement. Elle implique des changements d'habitude et une légère montée en compétences (et de bien comprendre l'intérêt d'afficher plus précisément les horaires de transport par exemple, afin de prendre les publics par la main sur ces questions).

### 2-2 ★★

#### **Former les responsables d'évènements à l'information et à la sensibilisation**

---

Complémentaire de la mesure 2-1, une meilleure formation des responsables de production à la question de l'information et de la sensibilisation des publics pourrait accélérer de meilleures pratiques au sein du réseau. Une demi-journée de formation et d'échanges autour d'une fiche pratique afin d'aider à bien identifier les informations utiles et les bonnes pratiques pourrait être efficace. Rappelons qu'un report modal léger (3% du public) a un impact carbone significatif. A ce sujet, le recours et la compréhension des mécanismes dit "nudge" est une piste de travail.

### 2-3 ★

#### **Insérer un calculateur carbone sur les sites ou informer sur l'impact carbone**

---

Des outils gratuits existent et sont mis à disposition par l'ADEME pour aider à informer sur l'impact carbone d'un déplacement. Ces outils sont facilement implémentés sur un site internet. Le recours à ces outils peut être systématisé. A défaut, des informations sur l'impact carbone des déplacements peuvent être systématisées sur les supports de communication de l'évènement ou sur site.

### 2-4 ★★★

#### **Sensibiliser les publics à chaque spectacle/organiser des conférences, temps d'échanges sur le sujet lors des spectacles**

---

La sensibilisation des publics lors des spectacles, l'organisation de conférences ou de temps d'échanges dédiés sur ces sujets avec les publics pendant un festival apparaît comme le type de mesures permettant d'accélérer les prises de conscience. Il reste que les modalités d'application de ce type de mesure relèvent de la libre appréciation et de l'inventivité des responsables d'évènements culturels, afin de ne pas en faire un moment rébarbatif et contre-productif.

### 2-5 ★

#### **Mettre en valeur et compiler des actions de sensibilisation innovantes**

---

Le besoin de capitaliser et de valoriser les actions innovantes qui sont nombreuses au sein du réseau et dans l'ensemble du secteur des musiques actuelles est apparu clairement, de façon à encourager l'inventivité et le déploiement des bonnes pratiques. L'échelle d'un réseau comme Zone Franche facilite l'échange de pairs à pairs, mais ce type de collectage, déjà présent de façon dispersée à l'échelle régionale, pourrait être porté par des institutions plus centrales.

## 2-6 ★

### Communiquer sur les avantages humains de la mobilité douce

---

Complémentaire de l'action 2-3, la communication autour des avantages économiques et humains de la mobilité douce semble pouvoir mobiliser davantage que le seul recours à la notion d'impact carbone. Bénéfices sur la santé, le lien social ou tout simplement le porte-monnaie, la promotion du report modal ou de l'intermodalité pourrait être ainsi mieux défendue et stimulée.

## 3 - PROMOUVOIR L'USAGE DU VÉLO, Y COMPRIS EN RURALITÉ

---

**Objectif :** renforcer la part modale et le nombre de spectateurs à vélo

### 3-1 ★★

#### Systématiser l'implantation de parkings vélo sécurisé et outils de réparation

---

Le premier frein au développement des usages autour du vélo est une forme culturelle d'auto-censure. On part de l'a priori que les visiteurs ne viendront pas à vélo et on ne facilite donc pas leur venue à vélo, ce qui renforce l'a priori. La première clé est de proposer systématiquement la possibilité de garer des vélos dans des espaces sécurisés (ce qui semble possible le plus souvent à moindre coût) et idéalement de proposer quelques outils simples pour réparer (pompes, rustines).

### 3-2 ★

#### Sécuriser des pistes cyclables pour accéder aux événements

---

Le second frein au développement des usages du vélo en comparaison de ce qui se pratique ailleurs en Europe, dans des pays au climat plus hostile, c'est la question de la sécurité. Une bande cyclable ne pro-

pose pas les mêmes garanties qu'une piste cyclable et des aménagements provisoires peuvent sans doute être organisés avec le concours des autorités locales en charge des transports et notamment les AOM. Plus facile à dire qu'à faire, cette mesure implique clairement un engagement fort des partenaires institutionnels et financiers sur la question. De la même manière, la sécurisation de nuit peut passer par l'organisation de convoys.

### 3-3 ★★

#### Proposer des vélos en location sur site ou gares

---

Le recours à l'intermodalité n'est pas encore une pratique assimilée en France, où on reste sur l'idée du recours à un mode de transport unique pour aller d'un point A à un point B. Favoriser la présence de vélos de location sur le site ou en gare peut permettre de résoudre le problème toujours délicat des derniers kilomètres, en évitant de systématiquement penser à l'option "navettes bus". L'enjeu est de permettre aux festivaliers de garder une autonomie de déplacement, notamment lors des festivals qui peuvent durer plusieurs jours, afin de permettre visites ou achats.

### 3-4 ★★

#### Établir des partenariats avec des associations locales de promotion du vélo

---

L'ensemble des mesures du point 3 peut être facilité par la mise en place d'un partenariat local avec des associations de vélophiles. La compétence, les outils et le matériel de ces associations peuvent aider les professionnels à rapidement proposer des solutions optimisées, tout en élargissant le réseau des partenaires.



### 3-5

#### **Organiser des temps de sensibilisation autour de l'usage du vélo**

---

À l'occasion de l'évènement culturel, des temps de sensibilisation autour de l'usage du vélo ou de la découverte du vélo électrique (et de sa capacité à partiellement résoudre les problématiques du milieu rural ou des zones accidentées) peuvent être proposés dans une optique ludique, artistique ou culturelle de transformation des habitudes. Là encore, il s'agit de laisser libre cours à l'inventivité.

### 3-6

#### **Recenser les études/outils/bonnes pratiques/savoir-faire autour du vélo**

---

Enfin, le collectage de ressources et bonnes pratiques sur ce sujet précis est également identifié comme un besoin, afin de faciliter les dynamiques de transformation. La bonne échelle de ce travail de collectage des études, outils, bonnes pratiques, expériences inspirantes semble relever du niveau national. Il y a encore peu d'études sur la question de la pratique festivalière du vélo.

## **4 - MIEUX PROMOUVOIR L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN ET L'INTERMODALITÉ**

---

**Objectif :** transformer les habitudes vers les mobilités douces

### 4-1

#### **Penser l'adaptation des horaires de spectacle aux transports en commun**

---

Très rarement, la définition des horaires de spectacles est pensée en fonction des possibilités de venue en transports publics. C'est notamment vrai des spectacles en saison ou des représentations en journée à destination des pros (sortie de chantier, résidences, répétitions publiques, etc.). Or, il suffit parfois de quelques minutes pour

rendre possible un déplacement en transports collectifs, encore faut-il prendre en considération ce paramètre, puis le communiquer.

### 4-2

#### **Travailler l'adaptation des horaires de transport public aux spectacles**

---

Difficile pour un porteur de projet culturel isolé de créer ou de renforcer le dialogue avec les autorités en charge des transports (Autorité Organisatrice de Mobilité). Ponctuellement, à l'occasion de gros évènements, des efforts louables peuvent être faits. La systématisation de ce travail d'adaptation, à la fois d'un point de vue événementiel mais aussi dans une logique de saisonnalité, est un facteur décisif de baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la culture qui doit être soutenu.

### 4-3

#### **Récompenser l'usage des transports en commun**

---

Il existe des initiatives innovantes ou amusantes, techniques, artistiques et culturelles permettant d'inciter les publics à orienter leur déplacement vers les transports en commun. Qu'il s'agisse d'organiser un loto accessible uniquement aux spectateurs pouvant présenter un titre de transports, d'accueillir les passagers en gare avec un happening artistique ou d'offrir une consommation gratuite, la récompense ludique est perçue comme un levier de transition adapté. L'inventivité indiscutable des responsables d'évènements est ici un atout. L'inventaire de ces initiatives est un plus et fait le lien avec la préconisation 2-5.

#### 4-4 **T** ★★

### Promouvoir les solutions en intermodalité train + vélo, voiture + tramway

---

Comme le rappelle la proposition 3-3, la mobilité est encore trop souvent imaginée autour d'un moyen de transport unique, et les pratiques d'intermodalité restent peu développées. L'idée d'utiliser et de faciliter l'utilisation de plusieurs moyens de transports pour réaliser un trajet n'est pas encore culturellement acquise. Elle est pourtant un pilier de la transition. L'identification des solutions intermodales est rarement faite par les professionnels, ce qui ne permet pas de les proposer clairement aux publics et aux visiteurs. A ce titre, des partenariats avec les AOM et des associations sont vraisemblablement nécessaires et il manque un réel soutien dans l'identification des ressources existantes sur les territoires.

#### 4-5 **T** ★★

### Mettre en place des navettes dédiées

---

Le recours aux navettes dédiées est bien souvent la première idée qui vient aux professionnels désireux de faciliter un report modal et de réduire le nombre de véhicules individuels. Pourtant, ce type de dispositifs s'inscrit à la fois sur un temps long et nécessite une expertise et une bonne connaissance du territoire et des transports. Cette mesure coûteuse doit être calibrée et accompagnée pour véritablement satisfaire à ses objectifs de réduction des émissions. Il manque un guide des bonnes pratiques pour identifier les freins et les leviers à ces dispositifs.

## 5 - LUTTER CONTRE L'AUTOSOLISME ET PROMOUVOIR LE COVOITURAGE

---

**Objectif :** améliorer le taux de remplissage des véhicules utilisés

#### 5-1 **T** ★

### Systématiser les partenariats en matière de covoiturage (T)

---

Depuis de nombreuses années, les professionnels essaient avec de grandes difficultés de développer le recours au covoiturage. Il est apparu que la meilleure pratique restait la mise en place de partenariats, y compris à l'échelle locale, avec des plateformes et des associations. A ce sujet, les tentatives infructueuses ont été peu capitalisées et sont souvent reproduites. Ce qui rappelle l'importance de la mesure 1-1 et de la mesure 1-4 portant sur la capitalisation des ressources et les échanges de bonnes pratiques entre pairs.

#### 5-2 **P** ★★

### Déployer un portail et un outil de covoiturage dédiés à l'échelle nationale

---

L'enjeu d'un portail de covoiturage référençant les différentes plateformes et initiatives existantes sur les territoires et d'un outil de covoiturage dédié aux événements culturels a pu apparaître comme une réponse possible aux difficultés des porteurs de projets sur cette question. On sait le besoin d'atteindre une taille critique en matière d'outil numérique. Là encore, les réflexions partenariales à une échelle globale/nationale semblent la bonne approche plutôt que de développer un outil ex-nihilo. A l'image de ce qui a pu se développer pour faciliter l'administration, la gestion ou la billetterie, il manque un outil pour faciliter le recours, la visibilité et l'organisation du covoiturage événementiel. Le groupe a proposé qu'une commande dédiée soit passée à l'échelle nationale par le ministère auprès de Mobicoop, afin de catalyser et standardiser les pratiques de covoiturage culturel, et de façon à disposer d'une réelle force de frappe en matière de communication autour de cet enjeu fort.

### 5-3 ★

#### **Tester, expérimenter de nouvelles pratiques (rezopouce/mobicoop)**

---

Pour rester à l'écoute des innovations, notamment territoriales, il semble nécessaire de promouvoir et valoriser des expérimentations autour de dispositifs ou projets innovants, tels que Mobicoop ou le dispositif Rezopouce, bien que de nombreuses limites et spécificités puissent apparaître dans le cadre de l'évènement culturel. Là encore, un besoin d'expérimentation et de capitalisation est apparu. En l'état, les porteurs de projets font des tentatives dispersées, souvent épuisantes.

### 5-4 ★

#### **Récompenser le parking autopartage**

---

Enfin, la récompense du parking covoiturage/voiture remplie, vis à vis du parking autosoliste a fait l'unanimité du groupe de travail, tout comme le besoin de ne pas punir économiquement les visiteurs/spectateurs venant seuls. A ce titre, il s'agit alors plutôt de réserver les parkings de proximité aux voitures remplies ou de leur proposer d'autres types de récompenses quand le travail sur l'emplacement du parking est jugé moins opportun. En matière de récompense, l'inventivité des porteurs de projets est réelle. Elle pourrait être mieux capitalisée/évaluée.

## **6 - FACILITER LE RECOURS À L'ÉLECTRO-MOBILITÉ, NOTAMMENT EN MILIEU RURAL**

---

**Objectif :** accélérer la transition vers la mobilité bas carbone

### 6-1 ★

#### **Informé les visiteurs sur les bornes de rechargement véhicule électrique (VE)**

---

Les discussions autour du véhicule électrique ont été, comme toujours, un peu délicates. Il

faut en effet rappeler que le véhicule électrique n'est pas écologique mais qu'il est bas carbone, et qu'il constitue donc une option pour le climat notamment dans le cadre de véhicules légers et dans des zones trop reculées ou peu denses difficiles à équiper en transports en commun. Si la mesure d'implantation de bornes de recharge de véhicules électriques est apparue comme devant être évaluée (voir mesures écartées), l'idée d'informer les visiteurs sur les bornes de recharge de véhicules électriques à proximité a semblé acceptable.

## **7 - DÉSINCITER LES DÉPLACEMENTS DE PUBLIC LONGUE DISTANCE**

---

**Objectif :** baisser la part de déplacements très carbonés

### 7-1 ★★

#### **Ne plus communiquer sur les aéroports en proximité**

---

A l'opposé d'un imaginaire faisant la promotion de la plus grande attractivité territoriale possible, les participants ont insisté sur la notion de proximité avec les publics. Face aux difficultés à décarboner vraiment le transport aérien à l'horizon 2050, le groupe de travail a validé la nécessité de ne plus communiquer sur les aéroports en proximité des lieux/événements culturels, non pas qu'ils drainent une masse de public très importante dans le cadre d'un réseau comme Zone Franche (c'est quelque chose qui n'est pour l'instant pas évalué), mais pour travailler un renversement des imaginaires de mobilité au profit du ferroviaire, notamment.

### 7-2 **S** ★★★

#### Apposer une mention "les artistes viennent à vous"

---

Mesure parmi les plus originales, la proposition de communiquer plus systématiquement sur la tournée des artistes chez les autres membres du réseau a émergé, pourquoi pas autour d'un label de coopération "les artistes viennent à vous", afin de permettre aux publics d'aller les voir au plus près de chez eux. Elle a semblé intéressante et réaliste, à condition de s'inscrire dans une logique de réciprocité. Cette mesure souligne à quel point l'enjeu de la coopération, notamment à l'échelle d'un réseau, est un levier possible de baisse d'impacts.

### 7-3 **T** ★★★

#### Inciter les publics à ne plus venir de trop loin

---

La désincitation de la mobilité longue distance des publics a pu faire débat dans le groupe, mais il est apparu nécessaire de défendre des événements favorisant la proximité, ce qui pose la question des échelles. Plus un événement cherche à grandir pour satisfaire à l'inflation des cachets artistiques, plus il est contraint d'aller chercher des publics en dehors de son bassin de population. Là encore, la question d'un label ou d'une mention incitant les publics à soutenir avant tout les événements locaux et sur leur territoire a semblé une mesure possible, voire souhaitable, à condition de s'inscrire dans la réciprocité, pour permettre une approche de circuit-court des publics et sortir des logiques inflationnistes.

## 8 - AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET LE CONFORT DES MOBILITÉS DOUCES

---

**Objectif :** faciliter le choix d'une mobilité bas carbone

### 8-1 **T** ★★★

#### Renforcer l'accueil des spectateurs en mobilité douce

---

On sait que la mobilité douce des publics nécessite des mesures connexes. Le renforcement de ces mesures fait partie des propositions clés. Cela comprend la mise en place de casiers gratuits (on se sert de son véhicule comme d'un coffre-fort), de points de recharges pour les mobiles (on se sert de son véhicule comme d'une prise) ou d'espaces extérieurs d'attente aménagés (on se sert de son véhicule comme d'un abri). L'ensemble des mesures de renforcement efficaces doivent faire l'objet d'un collectage et d'une dissémination.

### 8-2 **T** ★

#### Organiser des convoys entre spectateurs

---

La convivialité et la sécurité sont des clés du choix de transports en mobilité douce, qu'il s'agisse du vélo ou d'un bus ou d'un tramway. L'opportunité de planifier et organiser des heures de rendez-vous pour réaliser des convoys entre spectateurs apparaît comme une mesure réaliste et venant cocher plusieurs cases dans les objectifs que se donnent un lieu ou un événement culturel, et notamment la possibilité de venir utilement créer ou renforcer le lien social.

### 8-3 **P** ★

#### Travailler avec les autorités sur la sécurisation des transports (P)

---

Pas de report modal sans sécurité, notamment pour les femmes seules : une grande partie des possibilités de report modal sont perdues, faute de sécurité. Si la pratique du convoyage (mesure 8-2) est une réponse, il revient aux autorités en charge des transports de penser à la fois l'aménagement des horaires mais aussi la sécurisation des transports, poste sur lequel les porteurs de projets restent plutôt impuissants.

## 8-4 T P ★

### Faciliter l'hébergement des publics en mobilité douce (T/P)

---

Enfin, on sait que proposer des possibilités d'hébergement fait partie des pistes permettant de considérablement améliorer la mobilité douce des publics, ou d'adapter la mobilité aux horaires de transport en commun, souvent très réduits ou absents de nuit. Parfois, l'implantation de ces possibilités d'hébergement n'est pas facilitée par les autorités locales, on pense notamment à la possibilité d'implanter plus facilement des aires de camping provisoires, au prétexte qu'elles entreraient parfois en compétition avec d'autres structures d'hébergement, notamment en zone touristique, alors même que ces structures sont peu intéressées par les festivaliers.

## 9 - COOPÉRER POUR MIEUX SERVIR LES PUBLICS

---

**Objectif :** réduire les émissions de façon systémique

### 9-1 S ★★★

#### Abandonner les clauses d'exclusivité

---

L'abandon des clauses d'exclusivité pour les événements soutenus par des fonds publics, unanimement jugé comme un obstacle en matière d'organisation rationnelle des tournées a semblé faire l'unanimité du groupe, bien que les conventionnaires soient d'accord pour établir des exceptions (refus de réciprocité notamment). Il s'agit ici de déconstruire le mythe d'une compétition autour des publics pour mieux travailler la soutenabilité et le développement de nouveaux publics. A noter que cette mesure fait écho à la proposition de recalibrage du groupe "mobilité des artistes".

## 9-2 T ★★★

### Informier sur la tournée des artistes accueillis "les artistes viennent à vous"

---

Voir la mesure 7-2. La coopération entre événements et lieux culturels pour informer sur les tournées des artistes accueillis semble une proposition originale susceptible de sensibiliser les publics sur leur propre mobilité et de la rationaliser, tout en repensant la circulation artistique sur les territoires. Elle nécessite une coopération rapprochée entre les structures et événements culturels.

## 10 - ADAPTER SON ÉVÈNEMENT AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

---

**Objectif :** organiser la résilience du secteur face au risque énergie/climat

### 10-1 S ★★★

#### Redimensionner les projets en fonction des bassins de vie/publics

---

Plus ambitieux, la question du redimensionnement des projets soutenus par les pouvoirs publics en fonction des bassins de vie est apparue essentielle pour sortir de l'inflation des jauges (et des cachets artistiques des têtes d'affiche). Il est apparu fondamental d'encourager les politiques culturelles à soutenir toujours davantage un maillage territorial moins obsédé par la question du rayonnement, qui reste globalement insoluble d'un point de vue environnemental, sauf dans des cas très spécifiques où les infrastructures de mobilité bas carbone existent.

### 10-2 T ★★★

#### Encourager les projets de «petite» taille en proximité avec les publics

---

En cohérence avec la mesure 10-1, le soutien à des événements moins grandioses, de taille modeste, en proximité avec les publics est apparue pertinente, bien qu'il ait été noté la nécessité d'une taille critique pour mieux gérer les questions en matière d'éco-responsabilité ou mutualiser les dispositifs techniques. Il s'agit là encore d'inviter les collectivités à encourager le maillage plutôt que le rayonnement.

### 10-3 P ★★★

#### Implanter les nouveaux projets en fonction des transports doux dispos/futurs

---

La question du choix du lieu d'implantation des nouveaux projets a été posée. Paradoxalement, s'installer dans un espace naturel ne facilite pas l'organisation d'un événement vraiment éco-responsable ou bas carbone. La stratégie qui consiste encore trop souvent à péri-urbaniser les grands rassemblements n'est plus adaptée aux enjeux. Il apparaît essentiel de développer des nouveaux projets culturels qui permettent la mobilité douce, par leur juste dimensionnement au territoire (rural par exemple) et/ou par la disponibilité présente ou à venir d'infrastructures de transports.

### 10-4 P ★★

#### Mettre en place des groupes de travail mobilité des publics en Région

---

Le sujet de la mobilité nécessitant un travail autour de compétences croisées et d'une multitude d'acteurs, notamment au sein des régions, il a été proposé la mise en place de groupes de travail mobilité à l'échelle des territoires, un peu à l'image des travaux des Coreps en matière de dialogue social, qui permettent de mettre autour de la table l'ensemble des interlocuteurs concernés. Certaines régions plus avancées (Bretagne, PACA) pourraient servir de région pilotes à ce dispositif.

### 10-5 P ★★★

#### Avoir un référent/expert "mobilité durable" au Ministère

---

L'absence d'expertise croisée (mobilité/culture) est un problème pour le secteur et le groupe a favorablement rebondi sur la proposition d'avoir un référent ou une experte en matière de mobilité, au sein du ministère, compte tenu de l'enjeu en matière de décarbonation, au sein d'un service développement durable idéalement renforcé.

### 10-6 P ★

#### Lutter contre l'écoblanchiment des événements culturels

---

Enfin, l'ensemble du groupe s'est montré désireux de lutter contre l'écoblanchiment des événements culturels, sans qu'un dispositif précis n'ait encore pu être identifié pour ce faire. D'avantage que des normes ISO jugées trop lourdes pour être adoptées par l'ensemble du secteur, cela renvoie sans doute à une idée de label, ou de sites inventoriant les bonnes et les moins bonnes pratiques environnementales. Le lien a été fait avec le mouvement en matière d'égalité femmes/hommes qui a pu devoir en passer, même temporairement, par des phases de stigmatisation des pratiques les plus néfastes, nuisibles voire sanctionnables.

## 11 - FINANCER LA TRANSITION VERS LES MOBILITÉS DOUCES DANS ET PAR LA CULTURE

---

**Objectif** : faire du secteur un puissant vecteur de transition vers les mobilités douces

### 11.1 P ★★★

#### Augmenter la fréquentation des lieux de culture grâce à la mobilité douce

---

Au final, compte tenu du fait que la mobilité des publics est le principal gisement d'émissions de gaz à effet de serre dans le secteur culturel, compte tenu du fait que la capacité économique et technique des publics à venir

dans les lieux de spectacle est au cœur du modèle économique du secteur, le groupe de travail a insisté sur l'enjeu financier en matière de transition vers les mobilités douces, afin d'en faire une priorité croisée de financements publics. L'amélioration des infrastructures de mobilité douce au service des projets culturels participe de leur développement et de leur résilience future, face aux enjeux de la transition écologique.

### 11.2 P ★★★

#### Améliorer les financements des festivals de jauges petites et moyennes (P)

En lien avec les mesures 10.1 et 10.2, le groupe de travail a proposé d'améliorer les financements publics vers les festivals intermédiaires ou de petites jauges, ou adaptés aux ressources des territoires d'implantation. En favorisant la coopération, il s'agit de mettre un terme à l'encouragement par des fonds publics de l'inflation des jauges, des coûts techniques et des cachets revendiqués par les têtes d'affiche.

#### MESURES ÉCARTÉES :

#### Pénaliser les parking autosoliste (T)

De façon générale, la logique de pénalisation n'a pas été plébiscitée par le groupe de travail qui privilégie la sensibilisation et l'accompagnement au changement. La pratique du parking VIP, parfois très loin de respecter la cosigne de l'autopartage ou du covoiturage a aussi été soulevée comme une difficulté. La logique d'une tarification punitive a été écartée dès la deuxième session de travail.

#### Installer des bornes de rechargement VE en proximité (T)

Bien que pouvant faire l'objet de soutiens financiers, cette mesure n'est pas apparue comme un enjeu pour le groupe, qui a proposé le besoin de faire une analyse de sa pertinence en amont, pour en valider l'intérêt environnemental.

#### Impliquer les artistes et les tourneurs dans le travail de sensibilisation des publics (S)

L'implication des artistes ou des tourneurs dans le travail de sensibilisation des publics en matière de mobilité n'est pas apparue comme une évidence, et il a semblé souhaitable au groupe de travail de laisser cette responsabilité aux organisateurs.

#### Stimuler le soutien à la mobilité douce des publics sur les petits événements (P)

Les dispositifs de soutien en mobilité douce sur les petits événements a pu apparaître économiquement difficile à soutenir, là où la logique inverse - valoriser les petits événements en proximité - semble une réponse plus adaptée.

#### Relayer des événements live stream en présentiel sur les territoires (T/S)

Les participants du groupe "mobilité des publics" ont discuté de l'intérêt de relayer en présentiel sur les territoires ruraux/isolés, lors d'événements présentiels, des concerts live-streamés organisés par des partenaires, à l'image de ce que proposent les cinémas en matière d'opéra. Là encore, la logique de coopération et mutualisation aurait vocation à proposer une offre culturelle permettant le lien social sur des territoires isolés plutôt que de démultiplier l'offre numérique. Malgré son potentiel intérêt environnemental, notamment à l'international, ou son potentiel d'accès à la culture en zones reculées, la mesure a été jugée comme étant immature en l'état de sa rédaction, comme présentant d'importants risques d'effet rebond, comme étant potentiellement inadaptée à l'esthétique des musiques du monde, comme incitant à maintenir des déséquilibres territoriaux entre des publics bénéficiant d'une offre présente, et des publics bénéficiant d'une offre distancielle. D'une manière générale, la numérisation n'a pas du tout été perçue comme un bon outil pour réduire l'impact en mobilité des publics.

## Groupe de travail : mobilité des artistes

### Contexte :

**Rappel : les déplacements des personnes et le transport de marchandises tels qu'ils sont organisés et effectués aujourd'hui représentent plus de 30% des émissions de gaz à effet de serre en France.**

*Ce total est partagé entre les voitures (52 % du total), les poids lourds (19 %), les véhicules utilitaires (19 %) et les vols intérieurs (4 %). À ce jour, nous ne sommes pas sur la bonne trajectoire pour atteindre une réduction d'au moins 40 % des émissions d'ici 2030 : le rapport annuel 2019 du Haut Conseil pour le Climat soulignait que ce secteur a « accumulé des retards importants par rapport à la trajectoire Stratégie Nationale Bas Carbone ».*

Quoique le plus souvent très inférieur au poids carbone de la mobilité des publics en raison d'un simple effet de volume, la mobilité des artistes constitue néanmoins un enjeu fort de décarbonation. D'une part, les artistes, tourneurs et programmeurs ont un levier d'intervention plus direct qu'en matière de mobilité des publics. D'autre part, de plus en plus d'artistes ressentent le poids environnemental ou personnel de cette hypermobilité et aspirent donc à de meilleures pratiques. Le fait que ce groupe ait dû être dédoublé est un indicateur puissant. Cela raconte aussi que le secteur pourrait commettre la faute de trop se focaliser sur cette partie émergée de l'iceberg et se mettre en difficulté, passant à côté d'une stratégie plus globale.

Pour un réseau de spectacle vivant tel que Zone Franche, centré sur les musiques du monde, impliquant donc nécessairement des mobilités longue distance, interconti-

inentales, cette question est probablement le nœud gordien le plus difficile à trancher. Le risque est alors le déni ou l'immobilisme, plutôt que l'adaptation aux nouvelles réalités climatiques. Si la réflexion est engagée depuis plusieurs années maintenant par des réseaux tels qu'On The Move par exemple, l'objectif est de pousser le curseur des mesures, afin d'atténuer les impacts, mais aussi d'identifier des contextes différents, des mobilités à préserver parfois, notamment celles d'artistes internationaux en provenance de pays tiers, souvent témoins directs des conséquences du changement climatique et par ailleurs entravés dans leur libre circulation. Enfin, il est absolument indispensable d'anticiper un très probable renchérissement des transports à moyen terme, en tous les cas la fin d'une tendance à la baisse continue des prix du voyage longue distance.

### Potentiel de décarbonation : important

**Dynamique du groupe :** afin de permettre une analyse systémique, il était fondamental de réunir quatre types d'acteurs au cœur de ce travail : artistes, tourneurs/managers, programmeurs, institutions. La demande pour ce groupe de travail a été forte. L'essentiel des participants étaient des programmeurs ou des managers et tourneurs, et quelques institutions. Le manque d'artistes participants nous paraît devoir nécessiter un travail complémentaire d'analyse des mesures proposées pour les nourrir d'une autre perspective. La maturité des discussions a permis d'éviter les logiques de confrontation entre programmeurs et tourneurs, chacun comprenant les effets de contraintes et ouvrant la porte à un espace de dialogue jugé nécessaire et précieux par tout le groupe. En effet, la spécificité de ce travail autour de la mobilité des artistes est la responsabilité partagée entre les différents acteurs de la chaîne de valeur.



Les mesures les plus impactantes sont le plus souvent des mesures systémiques et non pas techniques. Ce fait peut rendre difficiles et lentes les transformations et modifications nécessaires au sein du secteur, ou ouvrir la porte à des propositions techniquement trop radicales pour l'économie de certaines structures. Le groupe a pris soin de préserver cet équilibre.

**L'excellente maîtrise des freins et enjeux autour de ce sujet par les conventionnaires et leur expérience ont permis un foisonnement des discussions et de dessiner un éventail de mesures qui semblent là encore à la hauteur des objectifs.**

En matière de décarbonation de la mobilité des artistes, l'engagement fort des pouvoirs publics est également nécessaire, mais il s'agit surtout de transformer les injonctions pour trouver ou retrouver un curseur raisonnable entre développement des réseaux internationaux, ou productions et diversité locales. Il s'agira aussi de veiller à ne pas décarboner en cassant les modèles économiques. Le plaidoyer consiste ici à expliquer l'importance de la mobilité physique dans le cadre d'un parcours artistique, par opposition à une offre culturelle se repliant sur des territoires rétrécis par la distance. Il consiste également à poser la question de la justice sociale entre artistes émergents et confirmés, artistes de pays riches ou de pays émergents, zones centrales et périphériques, urbaines et rurales. La contextualisation du chantier a été bien comprise par le groupe de travail.

## Les principaux freins au changement

**Le fait d'être identifié et financé comme festival/projet international peut avoir des effets de contrainte sur le bouclage d'une programmation, notamment quand des logiques d'équilibres territoriaux sont à l'œuvre.**

**Le respect des engagements contractuels en matière de programmation** peut contraindre à programmer une date isolée en cas d'échec des stratégies de concertation/mutualisation, notamment pour des groupes/projets à plus fort risque artistique (note du consultant : possibilité d'en faire une clause d'annulation ?).

**Au contraire, la programmation en dernière minute ou l'urgence** conduisent à mépriser les équilibres de circulation des artistes.

**Les budgets réduits** peuvent avoir un effet de contrainte sur certaines pratiques vertueuses, ils obligent aussi à adopter des pratiques vertueuses sans les revendiquer écologiques.

**La concentration des programmations sur les vendredi et samedi** rendent difficiles et coûteuses l'organisation de tournées raisonnées dans le secteur. Les quatre à cinq jours off génèrent des allers et retours entre le domicile et les lieux de concert.

**La rareté de certains publics** pour des esthétiques de niche est une difficulté L'isolement géographique de certains projets en zone plus rurale est également une difficulté, puisqu'il impose une zone de chalandise plus large, dans des contextes moins porteurs pour les infrastructures de transport collectif.

**L'évènementialisation de la culture** peut contribuer à la concentration de programmations directement en concurrence. La centralité du concert dans l'économie de l'artiste est désormais un problème.

**Nos imaginaires de mobilité** constituent un frein majeur au changement (habitudes) **La logique des showcases et le développement des marchés internationaux** (export) incitent les groupes à accepter des dates isolées pour se faire connaître.

**La profusion des structures dites de production**, le développement de projets amateurs ou semi-amateurs, dans un contexte de propositions artistiques déjà pléthoriques, génèrent un rapport de force favorable aux acheteurs, dès lors difficiles à sensibiliser.

**La musique est perçue comme le spectacle d'une soirée**, et les possibilités d'engager des séries sont très faibles comparativement à d'autres esthétiques.

### NOTES DU CONSULTANT :

Les transformations structurantes en matière de circulation raisonnée des artistes semblent essentiellement reposer sur la capacité à travailler en coopération, ce qui sous-entend un fort travail de réflexion de la filière quant à son modèle d'organisation très compétitif. Il semble alors fondamental d'organiser des temps de concertation et de sensibilisation des artistes/programmeurs autour de ces enjeux. La difficulté étant de générer de l'acceptabilité au sein du réseau, idéalement partout ailleurs, avec l'appui des institutions, des réseaux ou des partenaires sociaux.



## Echanges de pratiques

### Sensibilisation et information au sein du réseau

La sensibilisation et l'information au sein du réseau concernant la question de l'impact des mobilités culturelles apparaît comme une priorité pour les conventionnaires ; la maîtrise des impacts apparaît comme un levier permettant de réorienter les discussions sur ces sujets.

### Dialogue et concertation au sein du réseau

Il est possible dans d'autres filières art-vivant (marionnettes, arts de la rue) d'organiser des tournées concertées pour 80% des spectacles qui viennent de loin, mais cela demande beaucoup de travail. Cela implique une logique partenariale dès les origines du projet. Cela nécessite du temps et un pilotage, souvent par la structure la plus installée/mieux financée sur un territoire (réseau, agence, festival ?). Des événements peuvent s'organiser autour d'un événement phare et déjà reconnu pour profiter de la venue des artistes, dans une logique de coopération et non pas de compétition. Cela implique aussi une présence constante dans les réseaux, c'est une habitude pour les structures sans lieu.

### Dispositifs existants

Il n'a pas été fait mention des dispositifs existants qui facilitent le travail en réseau et la coordination en matière de tournées même si le rôle des pouvoirs publics a été reconnu. Il semble que la circulation soit plus facile et plus habituelle dans les réseaux théâtre/danse que dans les réseaux musicales actuelles. Une polarisation/différence est identifiée entre les pratiques du secteur subventionné et les pratiques des industries culturelles.

## Réorganisation des activités

### La possibilité d'avoir des structures plus diverses dans leurs activités

permet de les rendre moins dépendantes économiquement d'un seul modèle, par exemple la tournée, et cela facilite le renoncement aux opportunités peu soutenables.

La possibilité de maîtriser la chaîne d'acteurs ou de création de valeur, le fait d'avoir des activités diversifiées et non pas uniquement spécialisées fabrique de la résilience.

Le fait d'organiser les programmations à l'avance peut constituer une difficulté (ex : tenir des engagements de programmation malgré l'absence de mise en place d'une tournée structurée au final) mais dans l'ensemble, cela semble un facteur facilitant en comparaison de la mise en œuvre de programmations à l'ultime minute. Cela laisse le temps de trouver des partenaires, et d'intégrer des réseaux formels et informels. Le fait de voyager avec des équipes plus légères, voire de travailler avec des professionnels du territoire (techniciennes, logisticiens...) permet de réduire l'impact en mobilité et le coût financier des tournées longue distance.

Bénéficier ou promouvoir des temps de résidence plus longs, dans moins de lieux, réduit les impacts en mobilité (note du consultant : il s'agit ici d'une réduction indirecte, étant entendu que la résidence longue n'évite pas les impacts en mobilité du projet, mais évite d'autres mobilités potentielles sur la période). Les résidences croisées entre partenaires peuvent alors porter uniquement sur le co-financement, sans déplacement des équipes.



## ■ Usages numériques

Bien que n'étant pas neutre d'un point de vue environnemental, le recours au distanciel voire la pratique raisonnée du streaming peuvent permettre de réduire les impacts en mobilité, tout en fabriquant du lien social sous certaines conditions. Cela oblige à penser de nouvelles manières d'utiliser le numérique pour créer la rencontre et des temps partagés. Il existe désormais des outils qui aident à mesurer l'impact du numérique et permettent de comparer distanciel/présentiel.

## ■ Coopération et mutualisation hors dispositif

**Ne pas avoir de clauses d'exclusivité ou parvenir à la renégocier relève clairement de la bonne pratique en matière de tournées raisonnées et de mutualisation. Cela sous-entend des logiques partenariales sur le territoire**, au détriment d'une compétition, d'une lutte autour de l'attractivité sur un même bassin de public (lutte réelle ou fantasmée). D'une manière générale, il est noté que la concurrence ou la compétition, entre artistes, entre tourneurs, entre festivals, entre institutions ne facilite pas les baisses d'impact par l'organisation d'une circulation raisonnée et rationnelle des artistes. La réflexion autour de la zone de chalandise des projets culturels n'est pas menée sous l'angle de la soutenabilité.

## ■ Solidarités

En l'état, le groupe n'a pas pu avancer sur des bonnes pratiques solidaires qui constitueraient également de bonnes pratiques en matière de réduction des impacts.

## ■ Renoncements

Les renoncements semblent reposer à la fois sur une réorganisation des activités, mais aussi sur un changement de récit politique, des imaginaires de la réussite, et notamment une approche plus territorialisée liant l'international au local.

Nous nous sommes habitués à voir et faire venir des artistes venant de l'autre bout du monde, et la normalisation du processus a pu globalement déprécier leur venue. Il semble possible de renoncer à cet effet de normalisation, et travailler "l'exceptionnel".

## ■ Ralentissements

Les artistes peuvent être demandeurs d'une forme de ralentissement, apprécier le travail en implantation sur un territoire, perçu désormais comme un luxe. Le ralentissement pose néanmoins la question pratique de son financement ou des conséquences sur la vie de famille des artistes (dont nous aurions d'ailleurs souhaité améliorer la représentativité au sein du groupe de travail)



## Mobilité des artistes

# 45 propositions, 1 mesure écartée

**T** Mesures techniques   **S** Mesures systémiques   **P** Mesures politiques

PROPOSITION	IMPACT	TYPE
<b>1 - Plaider</b>		
<b>1-1</b> Faire de la musique un porte-voix de l'action environnementale	★	<b>P</b>
<b>1-2</b> Rédiger un plaidoyer pour la mobilité des artistes en musiques du monde	★	<b>P</b>
<b>2 - Analyser</b>		
<b>2-1</b> Mesurer l'impact en mobilité des artistes de Zone Franche	★	<b>T</b>
<b>2-2</b> Collecter et centraliser les données existantes au sein du réseau	★	<b>T</b>
<b>2-3</b> Pérenniser un groupe de travail sur la mobilité durable des artistes	★★	<b>T</b>
<b>3 - Sensibiliser, informer, former</b>		
<b>3-1</b> Inclure l'écologie dans les formations culturelles initiales et continues	★★	<b>P</b>
<b>3-2</b> Sensibiliser les responsables de programmation	★	<b>T S P</b>
<b>3-3</b> Valoriser, diffuser et s'appuyer sur les ressources existantes	★	<b>S</b>
<b>3-4a</b> Mettre en place une formation à l'accueil éco-responsable des artistes	★★	<b>T</b>
<b>3-4b</b> Mettre en place une formation à la rédaction de riders éco-responsables	★	<b>T</b>
<b>3-5</b> Sensibiliser les runners à l'éco-conduite	★	<b>T</b>
<b>3-6</b> Diffuser des guides/annuaires de prestataires éco-responsables	★★	<b>T</b>
<b>3-7</b> Mettre en place des temps d'informations communs (webinaires)	★	<b>T</b>
<b>3-8</b> Identifier les structures d'accompagnement spécialisées et les soutenir	★★	<b>P</b>
<b>4 - Travailler le report modal</b>		
<b>4-1</b> Penser l'adaptation des horaires de spectacle aux transports en commun	★	<b>P</b>
<b>4-1b</b> Faciliter le transport des instruments et outils de travail des artistes en train	★	<b>P</b>
<b>4-2</b> Développer un forfait mobilité durable renforcé pour les intermittents	★	<b>P</b>
<b>4-3</b> S'engager à ne plus prendre l'avion pour les trajets substituables en train	★★	<b>T</b>
<b>4-4</b> Promouvoir l'intermodalité avion + rail pour limiter les vols intérieurs en correspondances	★	<b>T</b>
<b>4-5</b> Prise en charge des surcoûts pour faciliter les mobilités douces	★★	<b>T</b>

## 5 - Coopérer

5-1 Valoriser la coopération entre programmeurs d'un même territoire	★★★	S
5-2 Développer les tournées mutualisées	★★★	S
5-3a Supprimer ou restreindre ou recalibrer les clauses d'exclusivité territoriale	★★★	S
5-3b Analyser l'impact économique et écologique des clauses d'exclusivité	★	P
5-3c Rendre publiques des statistiques et les pratiques d'exclusivité	★	P
5-4 Travailler avec des professionnels locaux - techniciens, logisticiens	★	S
5-5 Caducité des contrats en cas d'échecs de mutualisation des tournées	★	T
5-6 La coopération comme éco-conditionnalité	★	P

## 6 - Repenser l'organisation et les dispositifs

6-1 Défendre des visas longue durée pour les artistes	★★	P
6-2 Défendre des programmations en semaine	★	S
6-3 Défendre des logiques de séries	★★	S
6-4 Proposer des «à-côtés» (masterclass, action culturelle)	★★	T
6-5 Territorialiser les salons professionnels	★★	S
6-6 Réduire la taille des équipes en tournée	★	T
6-7 Sortir de l'événementialisation et de l'attractivité longue distance	★★★	P

## 7 - Développer des usages en distanciel soutenables

7-1 Proposer les showcase et les salons professionnels en distanciel	★★	T
7-2 Substituer les déplacements professionnels non essentiels par du distanciel	★	T
7-3 Accompagner le déploiement du numérique dans certains pays en développement/zones isolées/insulaires	★	T P
7-4 Augmenter la mise en réseau par le recours au distanciel	★	T

## 8 - Réduire et Renoncer

8-1 Réduire le nombre de salons et de showcase	★★	T
8-2 Réduire la participation aux salons professionnels	★★	T
8-3a Ne plus satisfaire à toutes les exigences des artistes	★	S
8-3b Satisfaire aux exigences des artistes	★	T
8-4 Renoncer aux mobilités exceptionnelles (taxis longue distance, avion privé)	★★	T
8-5 Renoncer à la sur-programmation : ralentir	★★★	S

## 1 - PLAIDER

---

**Objectif :** défendre les spécificités de la musique et des musiques du monde

### 1-1 T P ★

#### Faire de la musique un porte-voix de l'action environnementale

---

A l'instar de plusieurs groupes d'artistes ou réseaux en phase de constitution, tels que Music Declares Emergency ou Music4Planet, les participants ont insisté sur le rôle possible des artistes pour sensibiliser et promouvoir l'action environnementale et les urgences en matière de climat ou de respect du vivant et de la biodiversité. S'il s'agit bien sûr de ne rien imposer, il faudrait mieux structurer les prises de parole en public ou la communication, tout en mettant bien sûr ses propres actions en adéquation avec son discours pour éviter l'écoblanchiment.

### 1-2 P ★

#### Rédiger un plaidoyer pour la mobilité des artistes en musiques du monde

---

Parce que les musiques du monde s'inscrivent dans un contexte spécifique qui raconte bien les déséquilibres Nord/Sud de notre planète ou Est/Ouest en Europe, elles nécessitent un plaidoyer pour les défendre et ne pas en faire les premières victimes collatérales d'une stratégie de décarbonation sans discernement. Ce principe de plaidoyer rejoint l'ambition de la (mini) Convention Climat du réseau Zone Franche : s'inscrire dans la trajectoire des Accords de Paris au mieux-disant.

## 2 - ANALYSER

---

**Objectif :** renforcer le diagnostic sur les musiques du monde

### 2-1 T P ★

#### Mesurer l'impact en mobilité des artistes de Zone Franche

---

Au-delà des idées reçues quant à l'impact en mobilité des artistes promus par Zone Franche, il n'existe pas de travail précis pour l'évaluer. Or, on peut légitimement supposer qu'il reste inférieur, par effet de volume, à l'impact en mobilité des artistes de musique électronique, comme en témoigne l'étude de Clean Scene (2021), et des principaux artistes dits "pop" de musiques actuelles qui semblent concentrer l'essentiel des impacts, comme en témoigne l'étude du Tyndall CCC (2021) à la demande du groupe Massive Attack. Mesurer pour situer et confronter les impacts du réseau semble un paramètre essentiel pour calibrer les mesures et le plaidoyer.

### 2-2 T ★

#### Collecter et centraliser les données existantes au sein du réseau

---

Des données disparates existent au sein du réseau. Elles ne font pas l'objet pour l'instant d'un travail de compilation. En lien avec la mesure 2-1, ce travail pourrait éviter des dépenses inconsidérées et inutiles en matière d'évaluation des impacts afin de modéliser des typologies d'impact plutôt que des bilans carbone qui font sens à l'échelle des grosses structures, beaucoup moins à l'échelle des associations à lucrativité limitée qui constituent l'essentiel du réseau Zone Franche.

### 2-3 T ★★

#### Pérenniser un groupe de travail sur la mobilité durable des artistes

---

La richesse des discussions et l'importance de la concertation permises par le dispositif de la convention sont apparues comme une ressource essentielle à pérenniser, et il a été proposé d'établir un groupe de travail permanent sur la mobilité durable des artistes au sein du réseau afin d'accélérer



la mise en place de mesures adaptées et promouvoir/affiner les logiques de plaidoyer du secteur.

**Nota Bene** : il a été remarqué qu'à l'analyse, des surprises pouvaient apparaître par sous-filière. Ainsi, en danse contemporaine, la légèreté des formes et l'utilisation massive du train à l'échelle continentale permettait de maîtriser l'impact en mobilité d'équipes pourtant dispersées sur le territoire européen. La même analyse semble se confirmer pour les artistes de Jazz en salles. Quoiqu'il en soit, affiner l'évaluation semble un prérequis à la mise en place de toute mesure de politique publique.

### 3 - SENSIBILISER, INFORMER, FORMER

---

**Objectif** : améliorer les savoirs et compétences des professionnels du secteur

#### 3-1 P ★★

#### Inclure l'écologie dans les formations culturelles initiales et continues

---

La formation aux enjeux environnementaux et à l'urgence climatique est apparue comme essentielle et lacunaire, tant en matière de formation initiale que de formation continue. Le groupe a donc perçu un enjeu fort qui ne pourra pas être porté par un réseau comme Zone Franche, mais qui doit être relayé auprès des institutions et centres de formation professionnelle. Bien que concernant l'ensemble des métiers, la priorité pourrait se porter sur les responsables de production.

#### 3-2 T S P ★

#### Sensibiliser les responsables de programmation

---

Un travail spécifique de sensibilisation des responsables de programmation reste nécessaire, bien que le sujet puisse avancer ces derniers mois dans le secteur. Trop souvent, les responsables de program-

mation n'ont pas une perception correcte des enjeux. Or, des dispositifs simples, massifs et peu coûteux de sensibilisation existent, tels que la fresque du climat ou la fresque de l'évènementiel. C'est seulement à l'échelle de la direction de projet que la transition peut s'enclencher.

#### 3-3 S ★

#### Valoriser, diffuser et s'appuyer sur les ressources existantes

---

De nombreuses ressources existent d'ores et déjà et restent méconnues. C'est d'ailleurs le constat qu'a pu faire le groupe de travail en mentionnant par exemple le déjà très ancien guide de la mobilité verte pour les professionnels du spectacle. À l'instar de toutes les autres mesures concernant la ressource, se pose la question de l'échelle de cette valorisation, reposant sur des logiques de veille elle-même disparates au sein du secteur, en fonction des régions, réseaux, fédérations, etc.

#### 3-4a T ★★

#### Mettre en place une formation à l'accueil éco-responsable des artistes

---

Les conventionnaires ont pu valider la proposition d'organiser des ateliers pour faciliter la mise en place d'un accueil éco-responsable des artistes. Un accueil éco-responsable implique en effet des compétences techniques, une sensibilisation forte à l'enjeu, mais aussi des capacités de négociation en amont avec les bookers quant aux attentes techniques et logistiques de l'artiste ou du tourneur. Cela explique pourquoi cette mesure est directement liée avec la suivante.

### 3-4b T ★

#### Mettre en place une formation à la rédaction de riders éco-responsables

---

Dans ce jeu de couple entre programmeurs et bookers, les responsabilités sont potentiellement partagées, ce qui peut entraîner des formes d'autocensure et de paralysie. La mise en place d'ateliers de rédaction de riders éco-responsables est une manière d'accompagner les tourneurs à ne pas surestimer les desiderata techniques ou logistiques des artistes, voire d'accompagner leur souhait de réduire leur empreinte environnementale. Le recours à l'intermédiaire semble en effet conduire potentiellement à une surenchère inutile des attentes.

### 3-5 T ★

#### Sensibiliser les runners à l'écoconduite

---

Difficile pour un festival de complètement se passer de "runs" et la bascule vers des runs en véhicules bas carbone ne sera pas immédiate. En attendant, il semble possible de sensibiliser les runners à l'écoconduite. Il s'agit de les inciter à optimiser leurs parcours le plus possible, en discussion avec les artistes et le gestionnaire de runs, à réduire les effets d'accélération/décélération en phase de conduite, à rester en deçà des vitesses maximales (110 km/h sur autoroute par exemple). Cette mesure a un effet pédagogique fort sur des pratiques de conduite hors festival.

### 3-6 T ★★★

#### Diffuser des guides/annuaires de prestataires éco-responsables

---

La difficulté à identifier des prestataires éco-responsables, avec une forme de garantie quant à la qualité de l'engagement de ces prestataires a été identifiée par le groupe qui propose donc la réalisation de guides/annuaires de prestataires ou leur meilleure diffusion puisque ces outils peuvent exister sur ces territoires. Il s'agit d'une commande qui ne pourra pas être

portée à l'échelle d'un réseau comme Zone Franche, mais pourrait s'appuyer sur un meilleur maillage de structures ayant vocation à collecter et promouvoir les ressources culturelles des territoires.

### 3-7 T ★

#### Mettre en place des temps d'informations communs (webinaires)

---

Complémentaire aux actions de veille, l'organisation de webinaires thématiques est apparue comme un outil potentiellement utile à l'échelle d'un réseau, pourquoi pas en partenariat avec des structures spécialisées, afin d'éclairer les professionnels sur des thèmes et/ou sujets précis, voire très précis (organiser la mobilité douce des publics, végétaliser son catering, déployer la sobriété technique ou la sobriété numérique, mettre en place un dispositif de vaisselle mutualisée ou des toilettes sèches, éliminer le plastiques, etc...)

### 3-8 P ★★★

#### Identifier les structures d'accompagnement spécialisées et les soutenir

---

En lien avec l'ensemble des mesures précédentes, le renforcement de structures d'accompagnement déjà très présentes et actives dans certaines régions mais parfois très absentes ou peu visibles dans d'autres a été perçu par les participants comme une difficulté. Un besoin politique de structuration a été identifié.

## 4 - TRAVAILLER LE REPORT MODAL

---

**Objectif :** baisser l'impact carbone à mobilité constante

### 4-1a P ★

#### Développer des tarifs spécifiques du train pour les intermittents

---

A l'image de la gratuité obtenue par les syndicats de police, l'objectif de cette mesure est de permettre aux intermittents

de plus facilement utiliser les trains, en partenariat avec les Régions pour les TER ou la SNCF pour les TGV, de façon à renforcer le report modal de la profession. Le prix du train apparaît souvent comme une contrainte importante. Cette proposition a pu faire débat au sein du groupe, dont beaucoup préféreraient éviter une nouvelle exception culturelle et promouvoir le train moins cher pour tous et non pas seulement pour les intermittents et intermittents.

#### 4-1b

### **Faciliter le transport des instruments et outils de travail des artistes en train**

---

Par ailleurs, la problématique du fret léger et du transport des instruments et outils de travail portables des artistes dans le train a émergé comme une vraie difficulté et fait écho à une pétition actuellement en cours. L'impossibilité pour les musiciens de facilement embarquer leurs instruments à bord constitue un point de blocage identifié quant au report modal pour une partie de la profession. Le groupe a signifié l'importance de lever ce frein, à l'image du travail qui est réalisé aujourd'hui pour permettre l'embarquement plus simple des vélos à bord des trains.

#### 4-2

### **Développer un forfait mobilité durable renforcé pour les intermittents**

---

L'idée de développer un forfait de mobilité durable renforcé pour les intermittents est apparue intéressante étant donné la spécificité de ces métiers en matière de trajets domicile/travail. Ce forfait renforcé pourrait s'avérer incitatif quant à l'usage des dispositifs de mobilité douce ou des transports en commun, mais reste à calibrer. Plus globalement, une réflexion sur les conventions collectives et la comptabilisation des temps de trajet a semblé nécessaire.

#### 4-3

### **Ne plus prendre l'avion pour les trajets substituables en train**

---

Les conventionnaires ont proposé de s'engager à ne plus prendre l'avion pour des trajets substituables en train. Il a été proposé de conserver l'ambition de la Convention Citoyenne pour le Climat de ne plus du tout recourir à l'avion quand un trajet est possible en train en moins de 4h, ce qui pose encore la question des écarts de prix et renvoie aux mesures 4-2 et 4-1a. Au-delà de cette durée, les participants ont préconisé de ne plus recourir à l'avion sur des trajets de plus longue distance, par exemple, en privilégiant le train de nuit. A une logique d'interdit, de toute façon impossible à appliquer à l'échelle d'un réseau professionnel, les participantes et participants ont préféré la sensibilisation et la responsabilisation.

#### 4-4

### **Promouvoir l'intermodalité avion/rail pour limiter les vols en correspondances**

---

Bien que cette mesure puisse s'avérer peu pratique, contraignante, voire économiquement plus risquée en cas de retards - en l'état des garanties de correspondances intermodales, vide juridique qu'il serait utile de combler - il a été néanmoins proposé de désinciter les correspondances en avion pour les vols intérieurs et de privilégier une intermodalité avion + rail pour les artistes étrangers. Concrètement, cela signifie que les voyageurs en provenance ou en partance de pays lointains verraient la dernière partie de leur trajet effectué en train, ce qui aura notamment pour effet de limiter le forçage radiatif au-dessus du territoire (les effets de réchauffement liés au trafic aérien, hors émission de GES).

#### 4-5 T ★★★

### Prise en charge des surcoûts pour faciliter les mobilités douces

---

Il a été proposé que les programmeurs intègrent davantage d'éventuels surcoûts liés aux choix de mobilités durables, par exemple la nécessité d'obtenir une nuitée d'hébergement supplémentaire, voire un surcoût notable dû à un report modal d'un avion low-cost vers le train. Il a été proposé que cette discussion autour du transport entre les programmeurs et les artistes change de nature, de façon à s'articuler davantage autour de l'écologie plutôt que du strict point de vue économique.

## 5 - COOPÉRER

---

**Objectif :** réduire les impacts systémiques liés à la compétition entre structures

#### 5-1 S ★★★

### Valoriser la coopération entre programmeurs d'un même territoire

---

Sans que ne puisse être listé l'ensemble des outils à disposition pour ce faire, il a été proposé de faciliter et renforcer par tous les moyens la coopération entre les programmeurs d'un même territoire pour permettre l'organisation de tournées raisonnées ou de séries sur un territoire, notamment concernant des groupes ou des artistes venant de très loin. L'ensemble du groupe de travail a constaté une dégradation de la coopération entre les acteurs des territoires, notamment dans le milieu des musiques, malgré l'important travail des réseaux et fédérations, qui est très bien illustré par la proposition 5-3, concernant les clauses d'exclusivité. Cet enjeu est majeur en termes de baisses d'impacts au mieux-disant et rejoint des préoccupations culturelles déjà anciennes de bien-être au travail pour les artistes.

#### 5-2 S ★★★

### Développer les tournées mutualisées

---

Le développement des tournées mutualisées est en effet à la fois complexe mais peut correspondre à une attente des artistes et des tourneurs. Le groupe a bien mesuré qu'à budget constant, le développement de tournées mutualisées pourrait quantitativement limiter l'offre culturelle, mais renforcer économiquement l'offre proposée, en limitant les impacts environnementaux. Cette mesure ne peut être mise en place qu'à une échelle systémique de concertations entre acteurs de la filière.

#### 5-3a S ★★★

### Supprimer ou restreindre ou recalibrer les clauses d'exclusivité territoriale

---

En lien avec le groupe de travail sur la mobilité des publics, le groupe a proposé la suppression, la restriction ou le recalibrage des clauses d'exclusivité territoriale, constatant qu'elles devenaient aberrantes, et ne s'appuyaient sur aucun critère économique objectif, tout en se développant très fortement ces dernières années. De la même manière que ces clauses génèrent des effets négatifs en matière de mobilité des publics, elles bloquent l'organisation de tournées soutenables. Il a été noté le poids de l'informel sur ces questions, l'importance d'en passer par la sensibilisation et la pédagogie, et d'identifier les pratiques de contournement tels que les exclus dissimulées, autour de créations exclusives, par exemple.

#### 5-3b P ★★★

### Analyser l'impact économique et écologique des clauses d'exclusivité

---

Un travail d'étude plus approfondi sur l'impact économique et écologique des clauses d'exclusivité a été proposé pour mieux comprendre dans quel périmètre ces clauses pouvaient éventuellement être justifiées (compétition directe en matière

de bassin de publics), afin de comprendre dans quelle mesure les pouvoirs publics pourraient légiférer concernant tous les événements financés par les contribuables.

### 5-3c P ★

#### Rendre publiques des statistiques et les pratiques d'exclusivité

---

De façon à stigmatiser les pratiques les plus néfastes ou aberrantes, il a été proposé de générer une analyse statistique (en lien avec la mesure 5-3b) et de rendre publics les usages en matière de clause d'exclusivité. Ce type de proposition vient directement interroger, d'une part la légalité des pratiques d'exclusivité dans un contexte de libre concurrence à l'échelle européenne, et d'autre part la légalité d'une divulgation publique de ces pratiques dans le cadre du droit au secret commercial.

### 5-4 S ★

#### Travailler avec des professionnels locaux - techniciens, logisticiens

---

Le recours plus systématique à des équipes du territoire d'accueil, des professionnels locaux (techniciennes, logisticiens) est apparu comme un moyen d'éviter la mobilité longue distance de l'entourage professionnel des artistes, dans une approche qui promeut la coopération, l'échange inter-culturel, et les renforcements réciproques avec les pays tiers notamment. Concrètement, cela signifie des équipes de tournée réduites pouvant s'appuyer sur un maillage global de techniciens et logisticiens bien formés, dans une logique qui rappelle les fondamentaux de la coopération culturelle, par opposition à la diffusion et l'export.

### 5-5 T ★

#### Caducité des contrats en cas d'échecs de mutualisation des tournées

---

Un point de blocage a été identifié en matière d'organisation de tournées mutualisées, c'est le nécessaire respect

de contrats signés au préalable, en amont de la tentative de montage d'une tournée mutualisée. Aussi, il a été soumis l'idée d'inclure une clause de caducité des contrats en cas d'échec du montage de la tournée mutualisée, ce qui inciterait les tourneurs, en lien avec les programmeurs pilotes, à œuvrer encore davantage à la mise en place de tournées cohérentes sur des territoires, sans se satisfaire d'une date isolée, déjà contractualisée, tout en engageant contractuellement les opérateurs sur une date possible de diffusion.

### 5-6 P ★

#### Éco-conditionnalité de la coopération

---

Enfin, il a été soumis l'idée que les aides publiques soient désormais mieux conditionnées à un impératif de coopération entre structures, de façon à éviter le plus possible les logiques néfastes de compétitions entre projets financés - même partiellement - par de l'argent public. Ce dispositif d'éco-conditionnalité reste à imaginer et à calibrer d'un point de vue technique, à une échelle qui dépasse celle du réseau Zone Franche, mais qui pourrait faire l'objet d'un travail national.

## 6 - REPENSER L'ORGANISATION ET LES DISPOSITIFS

---

### 6-1 P ★★★

#### Défendre des visas longue durée pour les artistes

---

Depuis toujours, la question des visas est au cœur du projet du réseau Zone Franche. Le groupe constate ici que des visas trop courts obligent certains artistes à interrompre des tournées pour procéder à un renouvellement depuis le pays d'origine, ce qui génère des allers/retours inutiles et très carbonés. La défense et la promotion de visas plus longs est aussi entendable d'un point de vue écologique.

6-2 **S** ★

### Défendre des programmations en semaine

---

Le groupe de travail a constaté un phénomène de concentration des concerts en fin de semaine, ce qui peut constituer un frein en matière de tournées raisonnées, puisque cela implique quatre à cinq jours de latence entre deux dates. La difficulté à mobiliser les publics implique sans doute la mise en place d'une concertation ou d'un groupe d'étude, afin de mieux comprendre dans quelle mesure cette meilleure répartition des programmations et des concerts sur la semaine est économiquement soutenable et écologiquement profitable (et non pas l'inverse, bien sûr).

6-3 **S** ★★★

### Défendre des logiques de séries

---

Sujet commun dans d'autres sous-filières du spectacle vivant, la logique de série est peu présente dans le champ des musiques actuelles ou des musiques du monde, alors qu'elle semble tout aussi adaptée aux enjeux de disponibilité des publics, de concentration des événements ou de valorisation d'un parcours d'artiste, à condition de repenser conjointement jauges et cachets artistiques. La pratique de la date unique semble la norme, elle nécessite d'être interrogée ce qui pourrait s'avérer très vertueux du point de vue de l'impact environnemental.

6-4 **T** ★★★

### Proposer des «à-côtés» (masterclass, action culturelle)

---

Profiter de la présence d'un artiste venu de loin pour organiser des "à-côtés" constitue une réponse évidente pour les conventionnaires et qui est déjà beaucoup pratiquée. Cela permet de limiter l'impact de façon indirecte en réduisant la mobilité de l'artiste pendant toute la période d'implantation sur un territoire et cela maximise la dépense

carbone liée à sa venue. Cet enjeu implique potentiellement des coûts ou du temps de travail supplémentaire, ce qui n'est pas neutre. Il s'agit donc d'une mesure technique qui pourrait être accompagnée dans les dispositifs de soutien.

6-5 **S** ★★★

### Territorialiser les salons professionnels

---

Si les salons professionnels sont importants, notamment pour permettre la mise en réseau, l'émergence de nouveaux artistes, une meilleure territorialisation de ces salons, et un travail en collaboration permettraient d'éviter d'inscrire les parcours de tourneurs ou de promoteurs dans un véritable tour du monde, au sens propre. Cela sous-entend pour ces salons professionnels la nécessité de se penser d'emblée dans une approche plus régionale et continentale que globale, et d'admettre que les outils numériques peuvent alors pallier aux nécessaires échanges intercontinentaux.

6-6 **T** ★

### Réduire la taille des équipes en tournée

---

En lien avec la mesure 5-4, le groupe de travail a proposé de réduire la taille des équipes en tournée, afin de favoriser et préserver la mobilité essentielle des artistes. Cela implique de s'appuyer sur les ressources du territoire d'accueil (parfois d'accompagner leur renforcement). Cela implique un travail de booking, de logistique ou tout simplement d'accompagnement de l'artiste à la fois plus territorialisé, davantage en coopération avec le territoire d'accueil, en délégation, en réseau.

6-7 **P** ★★★

### Sortir des logiques événementielles et de l'attractivité longue distance

---

Enfin, le groupe de travail a pu constater une injonction contradictoire, notamment pour les organisateurs d'événements, liée à une tendance des pouvoirs publics à favori-

ser la visibilité événementielle par rapport à un travail artistique et culturel plus souterrain tout au long de l'année et une compétition inter-territoriale qui se soucie peu de la complémentarité ou de la coopération entre les événements ou les lieux culturels. Ce changement de paradigme culturel aurait des effets d'atténuation très importants dans la mesure où il faciliterait l'organisation de tournées raisonnées des artistes et aurait le potentiel de réduire la mobilité très carbonée des publics. Cette mesure est donc une mesure de politique culturelle publique qui ne pourra pas être portée à l'échelle d'un réseau mais à l'échelle du ministère et des collectivités.

## 7 - DÉVELOPPER DES USAGES EN DISTANCIEL SOUTENABLES

---

### 7-1 ★

#### Proposer les showcases et les salons professionnels en distanciel

---

Bien que le numérique ait des impacts environnementaux significatifs, le recours à cet outil dans le cadre de showcase ou de salons professionnels pourrait permettre de fortement réduire une mobilité carbonée, comparativement beaucoup plus impactante que les usages numériques (voir groupe de travail "numérique"). Sa généralisation permettrait aussi d'éviter des effets de distorsion entre des groupes ayant la possibilité du présentiel d'une part et d'autres groupes peu à peu condamnés au distanciel en raison de la distance. On pense notamment à la différence de contexte entre les artistes métropolitains et les artistes ultramarins.

### 7-2 ★

#### Substituer les déplacements professionnels non essentiels par du distanciel

---

De la même manière, la substitution d'un ensemble de déplacements professionnels non essentiels par le recours au distanciel

apparaît un bon usage hybride des technologies numériques. Par déplacement non essentiel, nous pouvons entendre des déplacements de repérage, de réseautage, de promotion, de prospection, ce qui implique un meilleur travail en délégation/coopération avec des pairs pour préserver les modèles économiques et la connaissance fine des territoires, en insistant sur le fait que ces déplacements sont importants mais peuvent être restreints. Par opposition au déplacement des artistes que le réseau souhaite prioriser.

### 7-3 ★

#### Accompagner le déploiement du numérique dans certains pays en développement/zones isolées/insulaires

---

Parce que les usages numériques impliquent des impacts environnementaux importants mais aussi des fractures numériques (sociale, générationnelle ou territoriale), il peut apparaître utile d'accompagner le développement et le déploiement des outils numériques pour certaines zones isolées et/ou peu développées. C'est notamment vrai des territoires insulaires ou des pays tiers, plutôt que de concentrer des moyens de développement numérique dans des pays riches déjà trop dotés (streaming, réalité augmentée, etc...). Là encore, il ne s'agit pas d'une substitution totale à la circulation réelle et à la rencontre physique, mais de se donner la possibilité d'un usage hybride pour conserver le lien social avec des territoires lointains, malgré la distance et réduire la mobilité très carbonée.

### 7-4 ★

#### Augmenter la mise en réseau par le recours au distanciel

---

L'ensemble des mesures ayant pour objet de réduire les mobilités réelles et le recours à l'avion pour les professionnels non artistes, et de s'appuyer sur le numérique pour permettre le lien professionnel à distance, implique un fort besoin de travail en réseau,

de renforcement des espaces d'échanges et de dialogues en distanciel, de renforcer des compétences liées, et de la coopération entre pairs. C'est un changement de paradigme qui est permis par l'expérience acquise lors de la crise du coronavirus et dont il faudra garder mémoire. Le projet de base de données music-connect a pu être mentionné à cette occasion.

il faut admettre qu'il y a des processus à prioriser en les transformant et d'autres processus à restreindre ou auxquels renoncer. Le groupe de travail a semblé d'accord sur le fait que les salons professionnels et showcases s'étaient trop démultipliés et que ça ne rendait pas vraiment service à la soutenabilité du secteur, ni d'un point de vue économique, et encore moins d'un point de vue écologique.

## Points de vigilance :

### Déployer la sobriété numérique et l'éco-conception.

Parce que l'ensemble de ces usages numériques doit rester soutenable, le groupe de travail a fait le lien avec le groupe travaillant plus spécifiquement sur le numérique. Le déploiement des usages en distanciel ne pourra donc se réaliser qu'en conscience des enjeux de sobriété numérique et d'éco-conception numérique.

### Bien définir ce qu'est un usage hybride présentiel/distanciel.

L'hybridation des usages présentsiels et distanciels ne peut pas consister en un empilement des usages ni en substitution intégrale des usages, mais relève d'un calibrage, un entre-deux. Pour le dire de façon plus claire, il ne s'agit pas de remplacer le présentiel par le distanciel ou d'ajouter le distanciel au présentiel, mais de trouver les bons espaces de substitution de l'un par l'autre, qui peuvent se faire sans dégrader le lien social, l'artistique et les équilibres économiques.

## 8 - RÉDUIRE ET RENONCER

---

### 8-1 T★★

#### Réduire le nombre de salons et de showcases

---

Parce que le processus de décarbonation et la transition écologique vont nécessairement impliquer des choix et des arbitrages,

### 8-2 T★★

#### Réduire la participation aux salons professionnels

---

Corollaire de la mesure 8-1, la crise du coronavirus a rappelé à la fois le caractère important en matière de liens humains et d'informels, mais aussi le caractère dispensable en matière de réseautage brut, de la tournée annuelle ritualisée des salons professionnels. Ce constat a invité le groupe de travail à proposer une réduction volontaire de la participation aux salons professionnels, par exemple en y assistant une fois sur deux seulement, à tenter de sortir d'une logique où les habitudes et le goût de la rencontre peuvent prendre le pas sur le strict enjeu professionnel, au détriment de la question environnementale.

### 8-3a S★

#### Ne plus satisfaire à toutes les exigences des artistes

---

Parce que la starification, ou tout simplement l'imaginaire que la starification véhicule, implique des exigences d'artistes désormais en complète inadéquation avec nos enjeux environnementaux, les participants du groupe ont insisté sur l'importance de collectivement ne plus satisfaire à toutes ces exigences, qu'elles soient techniques ou logistiques, dès lors qu'elles viennent heurter frontalement les enjeux de la transition écologique, et afin de défendre une liberté artistique consciente de l'écosystème qui lui permet d'exister.



### 8-3b T ★

#### Satisfaire aux exigences environnementales des artistes

---

En lien avec la mesure précédente, il a été noté que certains artistes portaient désormais des exigences environnementales et pouvaient permettre de tirer la transition écologique des événements vers le haut. Dans ce cadre, il convient bien sûr de satisfaire aux exigences des artistes ayant un intérêt environnemental, qu'il s'agisse de ralentissement, de report modal, d'alimentation, etc...

### 8-4 T ★★

#### Renoncer aux mobilités exceptionnelles (taxis longue distance, avion privé)

---

Même si cette mesure concerne peu le réseau Zone Franche, elle rejoint les préconisations du Tyndall Center on Climate Change dans un rapport fourni à la demande du groupe Massive Attack. A minima, l'usage de l'avion doit se faire dans le cadre d'un transport en commun en avion de ligne plutôt que par le recours à des avions privés, même utilisant des technologies dites vertueuses (sustainable aviation fuel), compte tenu de l'enjeu global de sobriété énergétique. De même, le recours aux taxis à moteur thermique sur de longues distances semble dispensable.

### 8-5 S ★★★

#### Renoncer à la sur-programmation : ralentir

---

Enfin, le groupe de travail a constaté sa propre boulimie et la boulimie du secteur en matière de développement de projets, ce qui peut conduire à des logiques de sur-programmation. Le ralentissement semble souhaité par tous. Tous constatent la difficulté à le mettre en œuvre dans un contexte de reprise, notamment autour de modèles économiques fragiles, dans un système de pensée qui privilégie les approches quantitatives.

Sur le temps long, la question des rythmes infernaux au sein des équipes et d'un déséquilibre offre/demande, qui peut expliquer un fort turnover professionnel, voire un grand nombre de remises en question ou de sortie du secteur à l'occasion de cette crise, doivent interpeller et sans en appeler à la décroissance, le groupe de travail a proposé d'inscrire le ralentissement comme une mesure à mettre en œuvre dans l'ensemble de nos pratiques professionnelles.

### MESURES ÉCARTÉES :

---

#### T Électrifier la flotte de véhicules utilisés ou recourir à des carburants alternatifs

Bien que la voiture électrique ne soit pas écologique et que les carburants alternatifs ne soient pas une solution satisfaisante, ces deux options peuvent constituer un moindre mal en l'absence de possibilité de report modal ou de transports publics, notamment en zone rurale, ou peu desservie, et dans tous les cas où l'utilisation d'un véhicule individuel est nécessaire, par exemple pour des runs. Aussi, il a été proposé que le renouvellement de la flotte de véhicules utilisés se fasse principalement autour de véhicules électriques légers idéalement, ou a minima adaptés à des carburants alternatifs (actuellement, un agro-carburant comme l'éthanol). Elle s'inscrit comme une anticipation de la préconisation Fit for 55 de l'Union Européenne qui préconise l'interdiction à la vente des véhicules thermiques en 2035. Cette mesure a fait l'objet de dissensus dans le groupe. Elle a donc été écartée.

## Groupe de travail : numérique

### Contexte :

**Le numérique fait partie des outils utiles en matière de transition écologique et de lutte contre le changement climatique, mais il s'agit de bien comprendre ses impacts environnementaux pour en faire un usage calibré.**

L'objectif de ce groupe de travail est de mieux définir en quoi le numérique peut participer au développement ou au renforcement d'un réseau comme Zone Franche, sans contribuer à la hausse des émissions. La baisse de la consommation du secteur numérique est un moyen d'obtenir une baisse des émissions de gaz à effet de serre considérable, car il représente en émissions 2 à 3 fois l'empreinte carbone d'un pays comme la France. Le phénomène est majoritairement lié à la fabrication des équipements, puis aux utilisations logicielles impliquant stockage et circulation des données.

L'impossibilité d'atteindre nos objectifs sans réduction de l'empreinte carbone de poste paraît évidente. Par ailleurs, il faut tenir compte de la quantité de minerais et de matière (eau douce) nécessaire pour fabriquer des équipements numériques. Pour une grande partie de ces matières premières, l'Union Européenne identifie d'ailleurs une criticité, un état possible de carence. Le numérique n'est pas immatériel et ne peut pas faire l'objet d'un usage illimité. Or, des effets de mode nous incitent à renouveler trop rapidement nos appareils numériques, alors que leur cycle de vie est très fortement émetteur de gaz à effet de serre. Il est donc urgent d'agir.

L'offre culturelle, et notamment l'offre musicale, constitue un axe majeur de dévelop-

pement du numérique, un pilier du développement de l'économie de l'attention sur internet. On rappellera que neuf des dix vidéos les plus vues de YouTube sont des clips musicaux, par exemple. Une étude de PEX indique que la musique ne représente que 5% de tout le contenu sur YouTube, mais que ce sont pourtant les vidéos musicales qui font le plus grand nombre de vues : 20% du nombre total de vues sur toutes les vidéos YouTube confondues. La question des usages se pose quand on sait que 76 millions de vidéos musicales sont visionnées chaque jour en France, générant des flux vidéo pas toujours nécessaires à une simple écoute en ligne et ne participant pas toujours d'un mouvement émancipateur favorisant la diversité, mais plutôt d'une consommation de masse uniforme.

Déployer la sobriété numérique apparaît comme un enjeu majeur, c'est pourquoi le groupe propose une liste de mesures et actions possibles à entreprendre, pour commencer à stopper la hausse exponentielle des impacts, puis les réduire. Le 16 novembre 2021, la première loi française sur l'empreinte environnementale du numérique est parue au journal officiel, confirmant l'importance d'ouvrir ce chantier.

### ■ Potentiel de décarbonation :

**le numérique est actuellement le principal facteur de hausse des émissions de GES du secteur. Son potentiel de décarbonation repose surtout dans la façon dont cette hausse peut être stoppée ou maîtrisée.**

**Dynamique du groupe :** Le groupe de travail autour du numérique a également fait ressortir le besoin d'approfondir les liens entre les professionnels de la transition écologique et les professionnels de la culture afin de permettre une acculturation réciproque et une meilleure prise en compte des enjeux spécifiques des deux champs. Le besoin de connaissances en

matière d'impact environnemental s'est fait sentir. Le premier atelier a donc davantage relevé d'une session de formation/transmission avant de pouvoir entrer plus finement dans les préconisations. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas illustrer ces travaux par un échange de pratiques. Il y avait par ailleurs une attente en matière d'accompagnement. Le groupe a bien compris l'enjeu de sortir d'une approche purement technique pour interroger les impacts et risques systémiques en matière de numérisation : l'essentiel du nœud gordien se situant autour d'usages en expansion qui deviennent le cœur économique de certains projets, même si c'est un peu moins le cas pour les membres du réseau. Sur le sujet du numérique, il est apparu tout naturel de prioriser une amélioration du diagnostic, un travail de sensibilisation et de formation, avant d'envisager de déployer des dispositifs plus contraignants. Le groupe a pu sortir d'une vision manichéenne des outils numériques et tenter de proposer des mesures adaptées à ces enjeux souvent contradictoires.

Du fait de la forte dimension transmission et formation de ce groupe de travail, et malgré l'expérience de certaines structures sur le sujet, nous avons choisi de ne pas reporter la partie « échanges de pratiques », jugée trop congrue et de proposer directement les mesures co-construites avec le groupe.



## Numérique :

# 38 mesures proposées, 4 mesures écartées

**T** Mesures techniques   **S** Mesures systémiques   **P** Mesures politiques

PROPOSITION	IMPACT	TYPE
<b>1 - Sensibiliser/informer/former les parties-prenantes et les publics</b>		
<b>1-1</b> Plaidoyer autour de la sobriété numérique dans les musiques du monde	★	<b>P</b>
<b>1-2a</b> Sensibiliser les professionnels de la musique aux impacts du numérique	★	<b>T</b>
<b>1-2b</b> Former les professionnels de la musique aux impacts du numérique	★★	<b>P</b>
<b>1-3</b> Expliquer au public les démarches d'éco-conception, de sobriété numérique	★	<b>T</b>
<b>1-4</b> Mentionner l'impact carbone de nos sites ou de nos live-stream	★	<b>T</b>
<b>1-5</b> Favoriser le dialogue entre pairs autour de la notion de sobriété numérique	★	<b>S</b>
<b>2 - Eco-concevoir</b>		
<b>2-1</b> Mieux mesurer l'impact environnemental de nos pratiques et les évaluer	★	<b>T</b>
<b>2-2</b> Éco-concevoir ses sites internet pour en réduire le poids	★	<b>T</b>
<b>2-3</b> Choisir un hébergeur local et vert	★	<b>T</b>
<b>2-4a</b> Recourir à des solutions logicielles et applis plus légères	★	<b>T</b>
<b>2-4b</b> Ne plus les empiler les logiciels et les applis	★	<b>T</b>
<b>2-5</b> Calibrer les données trackées et faire le lien avec les enjeux rgpd	★	<b>T</b>
<b>2-6</b> Mieux valoriser les démarches basse technologies	★★★	<b>S</b>
<b>3 - Promouvoir des usages numériques plus sobres</b>		
<b>3-1</b> Privilégier les plateformes de streaming audio	★	<b>S</b>
<b>3-2</b> Limiter le nombre de vidéos postées sur internet	★	<b>T</b>
<b>3-3</b> Préférer le caractère ponctuel et exceptionnel de l'offre en ligne	★	<b>T</b>
<b>3-4</b> Mettre un terme à la fuite en avant technologique	★★	<b>S</b>
<b>3-5</b> Proposer par défaut une qualité vidéo réduite et renoncer à l'autoplay	★	<b>T</b>

---

#### 4 - Limiter le stockage des données

---

4-1 Limiter la quantité de données stockées en ligne	★	T
4-2 Supprimer régulièrement les données sans nécessité d'archivage	★	T
4-3 Participer chaque année au cyber world clean-up day	★	T

---

#### 5 - Mutualiser le matériel et limiter l'achat de neuf

---

5-1 Privilégier un stockage en réseau plutôt que l'achat de disques durs externes	★★	T
5-2 Développer les stratégies de mutualisation de matériel à l'échelle locale	★★	S
5-3 Privilégier l'achat de matériel reconditionné ou d'occasion	★★	T
5-4 Prolonger la vie du matériel au-delà des amortissements comptables	★★	T
5-5 Identifier et soutenir les prestataires et les filières de l'économie circulaire	★	P

---

#### 6 - Calibrer l'usage du stream/live stream

---

6-1 Mieux évaluer les impacts d'un live stream	★	S P
6-2 Limiter l'impact du live stream par effet rebond - jauge maximale	★	T
6-3 Renoncer au live stream quand son usage n'est pas pertinent	★	S
6-4 Éco-concevoir ses live-stream	★	T
6-5 Renoncer aux innovations technologiques énergivores	★★★	S

---

#### 7 - Réduire les mobilités les plus carbonées

---

7-1 Systématiser le recours à la visioconférence professionnelle	★★	T
7-2 Numériser les salons, marchés et show-case internationaux	★★★	S

---

#### 8 - Promouvoir l'écologie attentionnelle et les solidarités internationales

---

8-1 Proposer ponctuellement des événements dé-numérique	★	T
8-2 Développer et améliorer des algorithmes de service public	★	P
8-3 Développer les solidarités internationales en matière de numérique	★	P

---

## 1 - SENSIBILISER/INFORMER/FORMER LES PARTIES-PRENANTES ET LES PUBLICS

---

**Objectif :** rendre les parties-prenantes actrices de la sobriété numérique

### 1-1 **P** ★

#### Plaidoyer autour de la sobriété numérique dans les musiques du monde

---

Face à une accélération de la numérisation des pratiques culturelles des Français, notamment en matière de musique, le réseau Zone Franche souhaite rappeler que la musique et notamment les musiques du monde sont aussi, voire peut-être surtout, un temps de rencontre et de partage entre humains. Face à l'insoutenabilité d'un tel développement numérique, les conventionnaires souhaitent proposer un plaidoyer pour la sobriété numérique dans les musiques du monde.

### 1-2a **T** ★

#### Sensibiliser le secteur de la musique aux impacts du numérique

---

La question des impacts du numérique reste peu connue, qu'il s'agisse de ses nombreux impacts environnementaux ou de ses impacts psychologiques, sociétaux, le sujet fait trop souvent l'objet d'une approche manichéenne constituant à y voir une panacée ou un poison. Loin de cette vision, les conventionnaires proposent un travail de sensibilisation qui puisse permettre une prise de conscience lucide des atouts et limites de la numérisation des pratiques culturelles, par exemple en recourant à l'organisation de Fresques du Numérique (outil de sensibilisation) ou au Fun-MOOC "impacts environnementaux du numérique".

### 1-2b **P** ★★

#### Former le secteur de la musique aux impacts du numérique

---

Parallèlement à ce travail de sensibilisation, les conventionnaires constatent le besoin d'accélérer l'acquisition de connaissances et de se former à ces enjeux. Cela implique le besoin de mettre en place des formations dédiées, et de rapidement intégrer cette dimension aux formations existantes, notamment pour les artistes, chargés de production ou techniciennes du spectacle vivant, par l'intermédiaire de l'AFDAS ou de toutes structures œuvrant dans le champ des musiques actuelles.

### 1-3 **T** ★

#### Expliquer au public les démarches d'éco-conception, de sobriété numérique

---

Parce que le public n'est pas mieux informé que les artistes, les producteurs ou les organisateurs d'évènement sur ce sujet, il est proposé que les démarches de sobriété numérique soient mieux expliquées et mises en valeur par les structures s'inscrivant dans cette démarche. Cela comprend une meilleure mise en valeur des sites éco-conçus ou de toute démarche de sobriété numérique (recours à des logiciels plus légers, résistance à l'obsolescence technique, etc.)

### 1-4 **T** ★

#### Mentionner l'impact carbone de nos sites ou de nos live-stream

---

En lien avec la proposition précédente, il est proposé que l'impact carbone des sites internet et des live-stream soient mentionnés de façon plus systématique, étant entendu que des calculateurs existent pour évaluer de façon approximative cet impact. La communication de cet impact aurait pour effet de déconstruire le mythe de la dématérialisation des usages et à servir de mesure des usages.

## 1-5 **S** ★

### Favoriser le dialogue entre pairs autour de la notion de sobriété numérique

---

Le besoin d'organiser un dialogue entre pairs afin d'accélérer la diffusion des bonnes pratiques a été identifié au sein du réseau Zone Franche, et probablement à l'échelle d'un secteur dont le modèle économique est désormais fortement lié au numérique. Il s'agirait de pérenniser un espace de travail autour de l'enjeu de sobriété numérique, en assumant un objectif d'atténuation des impacts environnementaux. Ce chantier pourrait prendre la forme d'un cycle de rencontres professionnelles. Il permettrait de distinguer les enjeux de la numérisation autour de l'acte créatif, autour des processus de diffusion, et autour des pratiques dites bureautiques.

## 2 - ECO-CONCEVOIR

---

**Objectif :** optimiser les impacts des outils numériques utilisés

## 2-1 **T** ★

### Mieux mesurer l'impact environnemental de nos pratiques et les évaluer

---

Une difficulté identifiée est l'absence d'évaluation des impacts de nos pratiques et le manque d'outils pour les évaluer. Il n'y a pas encore de véritable outil de modélisation des impacts du streaming par exemple, bien que des outils standard puissent exister. La réalisation de bilans carbone pour les éditions 100% en ligne de festivals ou de salons professionnels permettrait de modéliser cette pratique par exemple. C'est un outil de mesure qui manque à l'analyse. De même, il s'agirait de mieux mesurer les gains environnementaux liés à l'éco-conception des projets.

## 2-2 **T** ★

### Éco-concevoir ses sites internet pour en réduire le poids

---

En 20 ans, le poids des pages web a été multiplié par 115, ce qui implique une rapide obsolescence des équipements utilisateurs. Pour faire face à cette inflation, les logiques d'éco-conception se déploient dans les milieux du numérique responsable. Qu'il s'agisse d'architecture des sites, de juste calibrage vis à vis des usages attendus ou du recours à des pratiques d'écologie attentionnelle (ne pas utiliser des dispositifs d'auto-play des vidéos par exemple), les outils et savoir-faire sont nombreux pour permettre de maîtriser le poids environnemental de sa communication numérique et notamment des sites vitrines. Cette mesure permet des gains, à la fois en matière de stockage, de flux, mais c'est aussi une manière de rendre son site plus accessible, mieux construit ou plus éthique.

## 2-3 **T** ★

### Choisir un hébergeur local et vert

---

Les conventionnaires ont ici insisté sur la possibilité de bien choisir ses hébergeurs en incluant toutes les dimensions du numérique responsable. Étant entendu que les différences en matière d'impact environnemental peuvent être faibles ici, et qu'il peut être difficile de choisir un hébergeur qui coche toutes les cases (sécurité, vert, éthique, etc...), des arbitrages peuvent être rendus en faveur d'hébergeurs un peu moins optimisés en matière de dépense carbone mais mieux situés en matière de respect de la vie privée ou de sécurité des données. Il est en tout cas acté par le groupe que le stockage individuel par du matériel dédié relève d'une mauvaise pratique environnementale (absence de mutualisation du matériel).

## 2-4a **T** ★

### Recourir à des solutions logicielles et applis plus légères

---

Quand c'est possible, le choix de solutions logicielles ou d'applications plus légères est une vraie possibilité de ralentir la course en avant vers des équipements toujours plus sophistiqués. Elle est aussi un signal donné aux développeurs. Encore une fois, l'enjeu est ici de faire durer des équipements, rendus obsolètes par des logiciels ou des applications toujours plus gourmands en données.

## 2-4b **T** ★

### Ne plus empiler les logiciels et les applis

---

De même, le groupe de travail recommande de ne plus empiler les outils, notamment en matière de communication, et de définir une stratégie globale plus ciblée. Le caractère bon marché de la communication numérique peut donner l'illusion d'une gratuité qui pèse pourtant très lourd du point de vue environnemental. Le caractère chronophage d'une utilisation tous azimuts des réseaux sociaux par exemple pèse en termes de ressources humaines et de bien-être au travail.

## 2-5 **T** ★

### Calibrer les données trackées et faire le lien avec les enjeux RGPD

---

Enjeu économique pour le secteur de la musique, le traçage des données, dont il reste difficile d'évaluer l'impact environnemental, pourrait être mieux calibré en lien avec les enjeux portant sur la protection des données individuelles. Le groupe invite les structures culturelles à penser une approche mesurée du traçage, encore une fois pour éviter la récupération de données inutiles ou non exploitées.

## 2-6 **S** ★★★

### Mieux valoriser les démarches basse technologies

---

D'une façon générale, le groupe constate le besoin de mieux valoriser les démarches basse-technologies, en tant que bonne pratique artistique et culturelle, y compris d'un point de vue environnemental. Il ne s'agit pas ici, pour le groupe de travail, d'opposer la haute et la basse technologie mais de sortir de la gadgétisation, des effets de mode et de tendances. A ce titre, le groupe de travail a insisté sur la différence entre l'acte créatif et le processus de diffusion en matière de recours aux technologies et sur un réel besoin de sobriété technique, en général.

## 3 - PROMOUVOIR DES USAGES NUMÉRIQUES PLUS SOBRES

---

**Objectif :** participer structurellement d'une plus grande sobriété des usages

### 3-1 **S** ★

#### Privilégier les plateformes de streaming audio

---

Au vu de l'importance de l'écart d'impact environnemental en matière de streaming entre les usages audio et le recours aux usages vidéo, tout en reconnaissant l'intérêt de certains usages vidéos en matière de visibilité ou de promotion, les participants du groupe ont proposé de privilégier systématiquement le recours au streaming audio pour l'offre musicale à destination des publics, au détriment des plateformes vidéo, et notamment youtube. En pis-aller, proposer l'utilisation de l'application (youtube audio only) permet de supprimer la partie vidéo du flux.



### 3-2 T ★

#### Limiter le nombre de vidéos postées sur Internet

---

Parce que les usages vidéos sont les plus impactants, le groupe de travail a proposé de limiter drastiquement le nombre de vidéos postées sur Internet, quels qu'en soient les usages. Malgré l'apparente facilité du processus, le groupe questionne en effet l'intérêt de participer au contexte d'infobésité numérique, et invite donc à un recalibrage et une meilleure sélection de ce que nous donnons à voir en ligne.

### 3-3 T ★

#### Préférer le caractère ponctuel et exceptionnel de l'offre en ligne

---

La monétisation des événements/concerts/musique en ligne est complexe et s'appuie essentiellement sur la communauté des publics, abonnés ou fidèles d'un lieu/festival. Pour limiter les effets rebonds et générer un principe de rareté facilitant la monétisation de l'offre culturelle en ligne, les conventionnaires ont validé la proposition de favoriser le caractère ponctuel et exceptionnel des propositions accessibles en ligne, par opposition à une systématisation du live stream. Concrètement, cela implique de proposer une offre culturelle en ligne à durée limitée, avec un début et une fin, des concerts à une jauge limitée, qu'il s'agisse de streaming ou de morceaux en téléchargements. A rebours de ce que permet Internet pour l'instant, cette stratégie a pour effet bénéfique de maîtriser les impacts environnementaux attendus, notamment la durée et la quantité des visionnages.

### 3-4 S ★★★

#### Mettre un terme à la fuite en avant technologique

---

Les dispositifs numériques (vidéo 8k, son Hi-Res) sont désormais d'une capacité technique supérieure aux capacités d'écoute et de visionnage des humains. La

fuite en avant technologique ne répond donc plus à des besoins existants en matière d'écoute musicale. Les améliorations apportées deviennent impossibles à percevoir, sauf du point de vue de la facture environnementale. Le groupe de travail propose naturellement de ne pas accompagner cette fuite en avant technologique pour promouvoir des usages en phase avec les capacités auditives humaines.

### 3-5 T ★

#### Proposer par défaut une qualité vidéo réduite et renoncer à l'autoplay

---

A défaut de pouvoir complètement supprimer les supports vidéo, des bonnes pratiques sont validées par le groupe de travail, et notamment la possibilité de proposer par défaut une qualité de vidéo réduite et de renoncer aux dispositifs de lancements automatiques des vidéos, afin de favoriser une maîtrise des flux, par opposition aux pratiques incitatives de l'économie de l'attention.

## 4 - LIMITER LE STOCKAGE DES DONNÉES

---

**Objectif :** réduire l'achat et la consommation de matériel de stockage

### 4-1 T ★

#### Limiter la quantité de données stockées en ligne

---

Même mutualisé dans le cadre de cloud, le stockage génère des impacts environnementaux importants. L'ensemble de wikipédia en anglais pourrait tenir sur un peu moins de 2Go, c'est-à-dire seulement deux CDs, mais l'ensemble des données stockées sur le net en 2018 était évalué à 8000 milliards de Go, essentiellement en raison du poids des photos et vidéos, dont toutes ne sont pas d'une utilité folle. Le groupe de travail propose donc fort logiquement de limiter la quantité de données stockées en ligne à sa partie la plus essentielle.

#### 4-2 **T** ★

### Supprimer régulièrement les données sans nécessité d'archivage

---

Bonne pratique environnementale, le nettoyage régulier des données archivées permet ainsi de maîtriser la participation des structures musicales à l'inflation des données stockées en ligne, notamment des photos et vidéos, ce qui permet également de poser la question de l'archivage stratégique de certaines données et de la préservation de la mémoire d'un projet.

#### 4-3 **T** ★

### Participer chaque année au Cyber World Clean-up Day

---

Pour faciliter la mise en œuvre de la mesure 4-2, les conventionnaires du groupe de travail ont validé la possibilité de participer au Cyber World Clean-up Day, à l'initiative du réseau Zone Franche. Cette opération mondiale annuelle dont la prochaine échéance aura lieu le 19 mars 2023, incite à des opérations de nettoyage des données en ligne, sans en faire une charge mentale quotidienne.

## 5 - MUTUALISER LE MATÉRIEL ET LIMITER L'ACHAT DE NEUF

---

**Objectif :** réduire l'achat et la consommation de terminaux d'usage

#### 5-1 **T** ★★★

### Privilégier un stockage en réseau plutôt que l'achat de disques durs externes

---

Les deux tiers de l'impact environnemental se situant au niveau de la fabrication des terminaux d'usage, cela explique pourquoi il est essentiel de mutualiser au maximum les équipements, notamment en ayant recours de préférence au stockage mutualisé (cloud) plutôt que de privilégier l'achat de stockage à l'échelle de nos structures. Cette mesure vient compléter et reprendre la mesure.

#### 5-2 **S** ★★★

### Développer les stratégies de mutualisation de matériel à l'échelle locale

---

Ne pas acheter de matériel neuf est l'une des principales manières de réduire drastiquement l'impact environnemental de nos pratiques numériques. Le recours à des logiques de mutualisation peut alors se faire sous deux formes. S'inscrivant dans ce qu'on appelle plus généralement l'économie de la fonctionnalité, le principe consiste à ne jamais souhaiter devenir pleinement propriétaire d'un objet mais à le louer ou à le partager en copropriété avec d'autres structures partenaires. Le groupe de travail invite les réseaux et institutions à tout mettre en œuvre pour faciliter et organiser les filières facilitant les locations et mutualisations locales, y compris en refondant certaines contraintes juridiques qui compliquent ce travail. A ce titre, ce chantier peut faire l'objet d'un groupe de travail et nécessite une veille juridique.

#### 5-3 **T** ★★★

### Privilégier l'achat de matériel reconditionné ou d'occasion

---

Partant du même constat, les porteuses et porteurs de projets sont ici incités à privilégier la réparation, l'optimisation du matériel ancien, ainsi que l'achat de matériel d'occasion et reconditionné plutôt que de participer au marché de première main. Les surcoûts occasionnés ne paraissent pas insurmontables au groupe de travail, compte tenu du caractère ponctuel de ces investissements.

#### 5-4 **T** ★★★

### Prolonger la vie du matériel au-delà des amortissements comptables

---

Les logiques d'amortissement comptable peuvent inciter les structures à renouveler leur parc de matériel sans que ce soit toujours nécessaire. En attendant des avancées législatives sur ce sujet, le groupe

de travail propose aux membres du réseau Zone Franche et plus généralement à l'ensemble du secteur des musiques actuelles de ne pas conditionner le renouvellement du parc matériel informatique à l'amortissement comptable, mais de le calibrer au besoin, en prolongeant au maximum le matériel existant.

### 5-5 P ★

#### Identifier et soutenir les prestataires et les filières de l'économie circulaire

---

Un besoin d'identification et de soutien à des prestataires spécialisés a été identifié par le groupe de travail. Réseaux de réparateurs qualifiés, structures de mutualisation, loueurs professionnels ne sont pas toujours identifiés sur le territoire. La mini convention propose un travail de renforcement de l'identification et éventuellement de soutien à l'ensemble de la filière de l'économie numérique circulaire à destination des professionnelles et professionnels de la culture. Cette mesure ne pourra pas être portée à l'échelle d'un réseau tel que Zone Franche.

## 6 - CALIBRER L'USAGE DU STREAM/LIVE STREAM

---

**Objectif :** maîtriser le développement du live stream

### 6-1 S P ★

#### Mieux évaluer les impacts d'un live stream

---

En lien avec la mesure 1-4, les conventionnaires ont tous identifié le besoin de mieux mesurer l'impact des live-stream, qu'il s'agisse de mesurer des émissions de GES ou d'analyser la qualité d'écoute et de visionnage. La mesure consiste ici à proposer une étude plus approfondie des impacts positifs et négatifs du live-stream, à tout point de vue (écologique, économique, sociétaux, culturels, artistiques),

par opposition à un concert organisé en présentiel. Par exemple, le groupe de travail propose de mieux comprendre les atouts du live-stream auprès des publics isolés ou empêchés afin d'en mesurer le juste usage.

### 6-2 T ★

#### Limiter l'impact du live stream par effet rebond - jauge maximale

---

En lien avec la mesure 3-3, consistant à événementialiser au maximum les live-stream, les conventionnaires valident ici l'idée de limiter l'impact de leur live-stream en fixant des jauges maximales, exactement comme s'il s'agissait d'une salle de spectacle présenteielle, et une temporalité, exactement comme s'il s'agissait d'un show en présentiel, afin d'en limiter l'effet rebond et les impacts liés au stockage pérenne sur Internet. Il s'agit également de générer un effet de valeur par la rareté.

### 6-3 S ★

#### Renoncer au live stream quand son usage n'est pas pertinent

---

En cette sortie de crise du coronavirus, les conventionnaires proposent de limiter le recours au live-stream à ses usages les plus pertinents, et à sortir des logiques de numérisation systématique, telles que peuvent le défendre certaines institutions. A l'échelle du réseau Zone Franche, les conventionnaires proposent de limiter le recours à cet outil pour promouvoir une offre présenteielle d'artistes de musiques du monde.

### 6-4 S ★

#### Éco-concevoir ses live-stream

---

Dans le cas du recours au live-stream, les conventionnaires proposent l'ouverture d'un chantier sur les meilleures manières d'éco-concevoir des dispositifs de live stream. Sur cette question, le besoin d'accompagnement par des professionnels spécialisés nécessite une approche filière afin de mutualiser l'apport en expertise.

6-5 **S** ★★★

### Renoncer aux innovations technologiques énergivores

---

En lien avec la mesure 3-4, le groupe de travail propose aux membres du réseau Zone Franche de renoncer par avance aux dernières innovations technologiques les plus énergivores et insoutenables, telles que la réalité virtuelle ou la Hi-Res, afin de maîtriser le poids environnemental des pratiques numériques à l'échelle du réseau et de défendre cette approche auprès des institutions au nom de l'environnement.

### 7 - RÉDUIRE LES MOBILITÉS LES PLUS CARBONÉES

---

**Objectif** : optimiser l'impact environnemental des mobilités

7-1 **T** ★★★

### Systématiser le recours à la visioconférence professionnelle

---

Parce que le numérique peut être un bon outil de réduction des impacts en mobilité professionnelle, les participantes et les participants proposent de systématiser le recours à la visioconférence dans un cadre de rencontres ou de rendez-vous professionnels, afin de limiter la mobilité carbonée et sans pour autant renoncer complètement à de nécessaires temps de rencontres et de rendez-vous présentiels.

7-2 **S** ★★★

### Numériser les salons, marchés et show-case internationaux

---

Contrairement aux concerts eux-mêmes, les salons et marchés, jugés d'ailleurs sursuméraires par le groupe de travail "mobilité des artistes", semblent adaptés à une logique de numérisation. Les conventionnaires proposent ici de prolonger la numérisation et le passage en distanciel

des salons et marchés internationaux, afin de limiter la mobilité carbonée et réduire les écarts d'opportunité entre artistes du centre et artistes de la périphérie. Le groupe juge inacceptable l'idée que certains artistes pourraient jouer en présentiel (métropolitains), tandis qu'on demanderait à d'autres (ultramarins) de jouer exclusivement en distanciel.

### 8 - PROMOUVOIR L'ÉCOLOGIE ATTENTIONNELLE ET LES SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

---

**Objectif** : promouvoir des espaces dé-numérisés

8-1 **T** ★

### Proposer ponctuellement des évènements dé-numérique

---

L'écologie attentionnelle consiste à repenser nos espaces d'attention conjointe (notamment les espaces où nous sommes spectateurs), en sachant parfois les dé-numériser. Actuellement, cette dénumérisation est plutôt un exercice par défaut, sous la contrainte (zone blanche par exemple, ou interdiction d'entrée avec son téléphone pour interdire les captations vidéos). Les conventionnaires proposent ainsi plutôt de revendiquer ponctuellement l'organisation d'évènements 0% numérique (hors communication), considérant que cela peut désormais correspondre à une demande des spectateurs ou au besoin de trouver de nouveaux équilibres au sein de nos sociétés. Il s'agit ici également de mieux valoriser les pratiques existantes.

8-2 **P** ★

### Développer et améliorer des algorithmes de service public

---

Parce que les algorithmes favorisent une approche artistique et culturelle quantitative qui ne correspond pas au travail du réseau Zone Franche, le groupe de travail a

validé le principe de développer et d'améliorer des algorithmes de service public, pouvant mettre en avant les musiques du monde dans les recommandations, afin de favoriser la diversité culturelle en ligne, et dans les pratiques présentielles. La préconisation est à vocation institutionnelle et de dimension nationale/européenne.

### 8-3 P ★

## Développer les solidarités internationales en matière de numérique

Bien que le nombre d'internautes ait atteint 4,6 milliards d'humains en 2021, le monde est inégal face au numérique. Le groupe de travail propose ainsi de penser les solidarités internationales en matière numérique, notamment en s'appuyant sur les réseaux culturels et les membres du réseau Zone Franche, afin de réduire la fracture numérique ou de faciliter l'inclusion de toutes et tous dans ces nouvelles pratiques culturelles. Le réseau Zone Franche propose ici que les inégalités mondiales en matière de numérique ne restent pas un impensé politique.

### MESURES ÉCARTÉES :

#### S Mutualiser les live-stream organisés au sein du réseau

Parce que les diffusions en live-stream se multiplient, parce que les agendas se télescopent parfois, parce que le live-stream abolit les distances, les conventionnaires ont proposé de réfléchir au déploiement et à la mutualisation d'événements en live-stream organisés par des structures partenaires, en réseau, de façon à toucher des publics d'autres territoires et construire des programmations croisées. Ainsi, l'organisation d'un live-stream par l'un des membres du réseau Zone Franche pourrait être l'occasion de présenter ce même événement en distanciel

par un autre membre, notamment pour favoriser l'offre de territoires isolés (en ruralité, ultramarin, etc...) ou pour faire découvrir des artistes prochainement programmés. Cela fait écho aux préoccupations du groupe de travail sur la "mobilité des publics". En l'état, jugée trop embryonnaire, cette proposition a finalement été écartée en session 3.

#### T Limiter l'usage du numérique pendant les événements en présentiel

L'invitation systématique à limiter l'usage des smartphones pendant les concerts a été jugée par le groupe comme étant trop intrusive, contre-productive et d'un impact environnemental trop limité pour en faire une préconisation. Cette proposition a été rejetée lors de la session 2.

#### T Organiser un cycle de rencontres professionnelles sur nos usages numériques

Si le besoin d'informer et de sensibiliser est apparu clairement, et contrairement à la mise en place de groupes de travail dédiés ou de groupes d'échanges de pratiques, l'organisation d'un cycle de rencontres professionnelles autour de nos usages numériques n'a pas semblé pertinent, par opposition à un travail de formation et d'accompagnement de la filière ou de mutualisation des ressources existantes.

#### T Organiser des événements en live-stream avec les artistes ultramarins

Face au risque de générer des déséquilibres territoriaux, les conventionnaires du groupe de travail n'ont pas souhaité proposer d'organiser plus spécifiquement des événements live-stream pour les artistes ultramarins. Bien que cela soit un moyen d'anticiper les probables prochaines difficultés de mobilité à longue distance, le groupe de travail a souhaité plutôt promouvoir la préservation de cette mobilité-là, sous réserve d'activer l'ensemble des autres leviers de réduction d'impact proposés.

## Groupe de travail : alimentation

### Contexte :

**Les émissions de gaz à effet de serre issues de l'alimentation représentent 24 % de l'empreinte carbone des ménages en France. Les émissions du secteur agricole et alimentaire doivent être divisées par deux pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 selon la Stratégie Nationale Bas Carbone.**

À plus court terme, pour atteindre l'objectif de réduction d'au moins 40 % des gaz à effet de serre en 2030, les émissions gaz à effet de serre de l'agriculture et de l'alimentation doivent être réduites de 20 % par rapport à 2015. Les mesures, programmes et actions en cours n'ont pas réussi à entamer un changement assez profond de l'assiette du consommateur pour réduire les émissions.

En matière d'impacts climatiques, c'est principalement la composition des assiettes qui est le facteur déterminant. Leur caractère trop carné, la part trop importante de produits animaux dans les menus expliquent ce phénomène, qui est accentué par le fort pouvoir de réchauffement global du méthane impactant négativement le bilan environnemental en matière d'élevage ou de riziculture, et par l'utilisation d'engrais azotés également générateurs de puissants gaz à effet de serre.

Contrairement à une intuition commune, le transport ne représente qu'une partie congrue de ces émissions liées à l'alimentation (moins de 8% de l'impact carbone d'un produit, en moyenne), cela signifie que la provenance lointaine d'un produit peut ne pas être un énorme handicap, bien que cela puisse poser d'autres questions. C'est en tout cas un facteur à prendre en compte

pour réfléchir à la solidarité économique avec des producteurs vertueux ultramarins ou de pays tiers. De même, le packaging pose d'autres difficultés, par exemple des enjeux de pollution plastiques ou microplastiques, mais reste peu émissif (moins de 2% de l'impact carbone d'un produit en moyenne). Les pratiques du zéro emballage sont extrêmement vertueuses sur le plan environnemental mais elles ont malheureusement peu d'effets en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Au-delà des impacts sur le climat, l'alimentation pèse également sur bien d'autres enjeux environnementaux. En premier lieu, les enjeux de biodiversité en raison de la déforestation ou de la surpêche par exemple, ou d'eutrophisation des milieux terrestres ou aquatiques causés par l'élevage industriel, dont le phénomène des algues vertes est une illustration éclairante. Environ un tiers de l'alimentation produite n'est pas consommée, l'essentiel du gaspillage étant de la responsabilité des consommateurs.

Pour le secteur culturel dont les modèles alimentaires s'appuient sur des terroirs et les habitudes du reste de la société, les conséquences en matière d'impacts se traduisent par le fait suivant : l'alimentation pèse aux alentours de 8 à 10% des émissions d'un projet. La façon dont on nourrit les équipes artistiques et surtout les publics est donc un levier important de réduction des impacts environnementaux. Ainsi, à condition de végétaliser davantage les assiettes, il est possible de diviser d'un facteur cinq à dix les impacts d'une assiette équilibrée, ce qui peut permettre de rapidement baisser de 5 à 8% l'impact carbone total d'un projet culturel.

L'alimentation étant au cœur de nos vies, cette réduction de l'impact environnemental ne peut être acceptable socialement que si elle est porteuse de joies et de plaisirs et

qu'elle respecte les équilibres nutritionnels. Cela pose donc la question des savoirs et savoir-faire : certains traditionnels, d'autres nouveaux.

L'alimentation reste également un espace de diversité et d'identité culturelles. Il apparaît dès lors fondamental de prendre en compte le patrimoine culinaire, réel ou fantasmé, préservé ou abîmé, dans les échanges et les réflexions sur ce thème. C'est particulièrement vrai dans des réseaux de musiques du monde.

L'alimentation est également un territoire intime, comme en témoignent les nombreux troubles psychologiques associés. Les pratiques alimentaires peuvent ainsi être très genrées, ou très liées à des catégories professionnelles ou sociales. Elle est également porteuse de valeurs éthiques à respecter, il s'agit alors, pour permettre la transformation, de ne pas confondre son éthique privée à titre individuel et les choix collectifs faits dans le cadre d'un événement professionnel.

## **Potentiel de décarbonation : important**

**Dynamique du groupe de travail :** les conventionnaires ont bien mesuré l'ensemble des enjeux environnementaux qui sont la conséquence de nos pratiques alimentaires. Elles et ils sont parvenus à en respecter la consigne et les objectifs de travail : ne pas entrer de plein pied dans une discussion éthique autour des droits du vivant mais s'appuyer sur les données environnementales d'impacts pour penser des mesures adaptées au cadre professionnel. Cela a permis d'éviter les conflits de valeurs individuelles et les clivages habituels autour de ces enjeux, permettant une discussion respectueuse de la diversité des points de vue, soucieuse d'écouter ce que dit la science, et veillant à poser la question de la responsabilité professionnelle des organisateurs d'événements culturels.

## I Echanges de pratiques

### Biais culturels, terroirs et ressources des territoires.

**En matière d'alimentation, la prise en compte des contextes et des ressources du territoire est essentielle. Habiter en milieu rural, permet d'avoir des ressources en proximité (par exemple les produits de la mer, de l'élevage ou des légumes), c'est moins le cas à Paris où se posent des questions d'approvisionnement.**

Les populations rurales ou plus âgées semblent moins disposées à changer leurs habitudes ou accueillir des discours autour de la végétalisation. L'arrivée de néo-ruraux peut parfois ouvrir des opportunités de changement, tandis que les publics parisiens sont au contraire demandeurs de repas végétariens ou végétaliens.

La pratique des circuits courts et approvisionnements en proximité est commune, elle semble plus facile pour les boissons (bière notamment) que pour le reste. L'approvisionnement local peut impliquer de la viande en fonction des terroirs.

Les partenariats avec les AMAP sont nombreux, et le travail en local s'accompagne souvent de logiques « zéro déchet », usage de vaisselles en dur notamment.

Il peut y avoir une différence de pratiques liés à l'internalisation du catering ou à son externalisation. Il existe une demande de la part des artistes étrangers en tournée de découvrir la gastronomie française ; pour certains artistes en provenance de pays moins développés un plat végétarien est considéré plat du pauvre.

L'approche végétalienne (vegan) résout la question du halal ou du casher.

La végétalisation implique une réflexion pour rester respectueux des droits culturels, ainsi que des liens avec les producteurs locaux ou étrangers.

## I Stratégies de végétalisation

La première clé identifiable est le besoin de formation et d'accompagnement à la transformation des pratiques alimentaires. La concertation au sein des équipes est également un levier majeur, voire un préalable indispensable au succès d'une mise en place pérenne de pratiques alimentaires plus végétalisées.

La distinction claire entre les éthiques individuelles et le contexte professionnel est essentielle pour adapter une stratégie ambitieuse mais respectueuse, afin qu'elle soit durable. Sinon le risque est que des mesures actées soient ensuite abandonnées.

Au-delà des concertations en interne, la concertation avec l'ensemble des parties prenantes reste fondamentale, qu'il s'agisse des prestataires, des financeurs, des élus locaux ou des publics bien sûr, sans oublier les bénévoles.

L'enjeu de formation et de savoir-faire est essentiel et peut prendre la forme d'ateliers de cuisine végétale/durable, voire de formation des cheffes et chefs, de façon à garantir des propositions de qualité, la notion de plaisir restant au premier plan. Cette sensibilisation et formation peut venir des organisateurs ou des cuisiniers eux-mêmes à l'écoute des tendances de consommation sur des territoires qu'ils connaissent bien. Cette connaissance du territoire (producteurs, fournisseurs) est essentielle à la réussite d'une bonne stratégie de transformation des modèles alimentaires vers des propositions durables, à tous les points de vue.

Pour fonctionner, une stratégie de végétalisation ne peut pas ne pas tenir compte des spécificités de terroir et la présence de producteurs et produits locaux, ce qui pose la question des équilibres sociaux, économiques et culturels avec son territoire d'implantation. Les publics et les artistes viennent aussi sur un festival implanté dans un terroir pour consommer des produits locaux, marqueurs d'une identité.



## ■ Gestion du gaspillage alimentaire

En matière de gestion du gaspillage alimentaire, la végétalisation permet une plus longue conservation des aliments et s'articule bien avec des partenariats de type "frigos solidaires" qui permettent de limiter les déchets. Cela s'articule aussi avec des partenariats avec des associations permettant de gérer les déchets, telle la maison Zéro Déchet, pour limiter les impacts environnementaux du packaging.

## ■ Communication auprès des publics

Selon les territoires, les publics peuvent être demandeurs d'une adaptation des menus et des pratiques alimentaires. Quand ça n'est pas le cas, il devient nécessaire de communiquer auprès d'eux, afin de les informer des démarches engagées.

Les artistes peuvent être des porte-paroles auprès d'eux.

## ■ Principaux freins au changement

La riche culture culinaire française est très basée sur la consommation de viande, qui reste perçue comme un repas de fête. Cela génère des convictions profondément ancrées dans les publics, en matière d'équilibre alimentaire, comme la croyance dans le besoin de viande pour être en bonne santé. Les études scientifiques démontrent au contraire que la viande rare permet de meilleurs équilibres sanitaires (notes du consultant : le régime pleinement végétal entraîne une carence en vitamine B12, connue par ses pratiquants, compensée par des compléments alimentaires. Le régime végétarien ne pose pas de problèmes d'équilibre nutritionnel mais implique un savoir-faire dédié et des ressources diversifiées pour y parvenir). Il y a une forte volonté de continuer à avoir le choix, à se sentir libre, malgré la conscience du problème posé par l'agriculture ou l'élevage.

La question du pouvoir d'achat et du budget est un frein en matière d'alimentation bio, beaucoup moins en matière de

végétalisation (l'absence de viande améliorant la plupart du temps les marges à la vente, notamment à prix constant).

La mise en place d'une alimentation en circuit-court peut être compliquée dans les territoires urbains ou quand les volumes requis sont importants. Les producteurs locaux peuvent ne pas proposer de produits bio dans certaines régions.

Lorsque la prestation (catering/restaurateurs hors site) est externalisée, il peut être plus difficile d'imposer une transition à des professionnels ayant leurs habitudes et leur marché. Sur le marché des food-trucks notamment, les tendances lourdes (burgers par exemple) sont difficiles à déplacer. Les prestataires alimentation sont très souvent des sponsors, ils peuvent fournir gratuitement de la nourriture ou proposer une contrepartie financière intéressante. Il peut également s'agir d'acteurs territoriaux économiques importants qui ont une influence sur un territoire et qu'il ne faut donc pas s'aliéner.

Pour certains artistes et certains publics, servir de la viande est considéré comme une bonne manière d'accueillir ou d'être accueilli, dans un imaginaire où la viande est valorisée ; il y a aussi le souci de ne pas manger des plats végétariens standardisés ou dégradés, faute d'un savoir-faire qui reste largement à construire.

## ■ Bonnes pratiques identifiables

**Le fait de proposer de la variété en matière végétarienne est clairement facilitateur, par rapport à une pratique consistant à proposer par défaut un plat unique.**

Proposer plusieurs plats végétariens, des planches non carnées, voire des menus vegan peut aiguïser des curiosités ou servir de révélateur pour des papilles peu habituées.

**Le fait d'internaliser la restauration avec des salariées et/ou bénévoles** donne la possibilité de travailler de façon plus fine cette question en choisissant mieux les

produits et en contrôlant plus directement la chaîne d'approvisionnement.

Il est noté que, pour un organisateur d'évènement, proposer à boire et à manger fait finalement partie du cœur de métier. Le recrutement de cheffes ou chefs formés qui cuisinent bien végétarien et/ou vegan est une nécessité pour réussir une transition qui repose avant tout sur le plaisir de manger.

### **Mieux définir les fiches techniques en discussion avec les artistes est un plus.**

Se donner des objectifs quantifiables (par exemple dans le cadre d'une norme ISO) peut faciliter une mise en transition.

### **Le changement de prestataire est souvent plus efficace que l'accompagnement d'un prestataire existant**

vers de nouvelles pratiques, mais ne peut/doit pas se faire au détriment des liens tissés de longue date avec les professionnels.

### **Rendre les repas végétariens dominants et proposer des repas carnivores sur demande**

permet d'inverser les imaginaires et le rapport de force.

### **Proposer des repas vegan**

pour répondre aux problématiques religieuses est facilitateur.

### **Tisser des liens avec ou se préoccuper des producteurs de pays éloignés**

permet de penser l'articulation entre l'approvisionnement local à produits équivalents et l'approvisionnement longue distance pour certains produits hors saison ou hors terroir, afin d'éviter les cultures inadaptées localement ou nécessitant des serres chauffées par exemple. Cela pose la question des productions équitables et de la rémunération des producteurs à l'étranger, ainsi que celle de la qualité des labels.

### **Arrêter de vendre des sodas de grande distribution**

est une pratique possible partout, et génère du lien avec des producteurs locaux.

## **Les à-côtés, à faible impact mais haute valeur environnementale**

### **Distribuer gratuitement de l'eau du robinet**

dans d'anciennes tireuses à bière reconditionnées affecte positivement la gestion des déchets en évitant les bouteilles en plastiques. La distribution d'eau gratuite est désormais obligatoire pour les ERP.

### **S'inscrire dans des pratiques de vrac et de zéro déchet**

permet d'agir favorablement sur la santé et la biodiversité notamment (pollution aux micro-plastiques).

### **Offrir l'eau au bar est une excellente pratique pour réduire les déchets.**

Il en va de même pour la distribution de gourdes à une équipe ou certains artistes, même si, de plus en plus, ceux-ci en amènent de façon de plus en plus automatique et que leur démultiplication n'a pas de sens d'un point de vue environnemental.



# Alimentation : 22 propositions, une proposition écartée

**T** Mesures techniques   **S** Mesures systémiques   **P** Mesures politiques

PROPOSITION	IMPACT	TYPE
<b>1 - Sensibiliser/informer/former les parties prenantes et les publics</b>		
1-1 Informer sur place les artistes, les publics et les bénévoles	★	T
1-2 Établir une charte avec les partenaires et prestataires	★★	T
1-3 Mesurer l'impact carbone des plats proposés	★	T
1-4 Organiser des temps de sensibilisation	★	T
<b>2 - Améliorer les savoir-faire culinaires bas carbone</b>		
2-1 Accompagner la formation des prestataires à l'alimentation bas carbone	★★	P
2-2 Accompagner la formation des bénévoles à l'alimentation bas carbone	★	S
2-3 Former les chefs, les bénévoles et les prestataires aux logiques zéro déchet, zéro plastique et à la lutte contre le gaspillage alimentaire	★	S
<b>3 - Participer à la résilience de nos territoires</b>		
3-1 Comprendre et accompagner les transformations de nos terroirs	★★	P
3-2 S'approvisionner en circuit-court	★	T
3-3 Favoriser les petits producteurs labellisés	★★	T
3-4 Proposer uniquement des produits de saison	★	T
<b>4 - Solidarités avec les producteurs étrangers</b>		
4-1 Ne pas promouvoir l'offre de produits locaux inadaptés aux territoires	★	T
4-2 Veiller à la labellisation des produits étrangers achetés	★	T
<b>5 - Lutte contre le gaspillage alimentaire</b>		
5-1 Mesurer le gaspillage alimentaire	★	T
5-2 Privilégier des produits moins périssables	★	T
5-3 Organiser le don des produits alimentaires non consommés	★	T
<b>6 - Réduire l'impact des contenants et tendre vers le zéro déchet</b>		
6-1 Organiser un tri effectif des déchets alimentaires et les valoriser	★	T
6-2 Adhérer aux projets collectifs de réduction des déchets	★	S
6-3 Recourir à de la vaisselle mutualisée pour nos événements	★	T
<b>7 - Promouvoir de nouvelles normes et pratiques</b>		
7-1 Proposer aux professionnels une alimentation à dominante végétale	★★★	T
7-2 Proposer aux publics une offre à dominante végétale	★★★	T

## 1 - INFORMER ET SENSIBILISER LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES

---

**Objectif :** permettre aux parties prenantes de bien comprendre les enjeux environnementaux liés à nos pratiques alimentaires.

### 1.1 T ★

#### Informer sur place les artistes, les publics et les bénévoles

---

Afin d'accompagner les changements de pratiques et d'habitudes et faciliter leur appréhension par les publics ou les bénévoles, l'information sur place a été identifiée comme une pratique essentielle. Il s'agit alors de fournir des informations rationnelles sur l'impact de nos pratiques alimentaires et d'expliquer les démarches. Les mille et une façons d'informer ou de faire de la pédagogie sont ici à exploiter pour permettre une appréhension des problématiques alimentaires par les publics notamment.

### 1.2 T ★★

#### Établir une charte avec les partenaires et prestataires

---

Pour faire entrer nos assiettes en transition, le travail en lien avec les partenaires et les prestataires a été identifié comme un levier. Pour ce faire, il semble utile de mettre en place une charte de bonnes pratiques amenant progressivement les parties prenantes vers une plus grande végétalisation des propositions. Il s'agit également de permettre aux partenaires et prestataires de comprendre et accepter les orientations proposées qui peuvent bousculer des traditions.

### 1.3 T ★

#### Mesurer l'impact carbone des plats proposés

---

Il existe désormais des calculateurs simples permettant de facilement mesurer l'impact carbone des plats proposés (ex : le calculateur « bon pour le climat »). Mesurer systématiquement l'impact carbone des

plats proposés aux publics ou aux artistes permet de tendre vers des pratiques plus vertueuses et d'améliorer la prise de conscience. Cette information peut en effet être facilement communiquer et servir de base comparative à une amélioration tendancielle des pratiques.

### 1.4 T ★

#### Organiser des temps de sensibilisation

---

La possibilité pour les événements d'organiser des temps de sensibilisation dédiés, notamment la baisse de l'impact carbone des assiettes dédié a été identifiée. Il s'agit alors tout autant de mettre en place des temps sérieux en lien avec des scientifiques ou des experts ou des temps de sensibilisation plus ludiques, autour du bien manger. L'inventivité des organisatrices et organisateurs d'évènement culturel est un atout indéniable pour trouver de bonnes façons de sensibiliser les publics ou les bénévoles aux bonnes pratiques. Un échange de ces bonnes pratiques serait un plus.

## 2 - AMÉLIORER LES SAVOIR-FAIRE CULINAIRES BAS CARBONE

---

**Objectif :** les conventionnaires ont identifié un important besoin de formation en matière d'alimentation soutenable et notamment bas carbone.

### 2.1 P ★★★

#### Accompagner la formation des prestataires à l'alimentation bas carbone

---

Proposer une alimentation plus soutenable repose sur des savoir-faire culinaires qui restent méconnus ou qui restent à inventer. Afin de garantir la qualité des plats proposés, qu'il s'agisse d'équilibres nutritionnels ou du simple plaisir de bien manger, les prestataires ont ainsi un fort besoin d'être accompagné vers ces nouvelles pratiques. Les conventionnaires ont

signalé la difficulté à soutenir et guider leurs prestataires en ce sens. Pour l'instant, seules des initiatives dispersées existent, comme par exemple des cours de cuisine/ catering végétariens, mais il reste difficile d'y recourir, faute d'informations suffisantes ou de soutiens financiers.

## 2.2 **S** ★

### **Accompagner la formation des bénévoles à l'alimentation bas carbone**

---

Les bénévoles sont bien souvent au cœur des pratiques alimentaires des événements d'un réseau tel que Zone Franche. Afin d'améliorer la qualité des prestations proposées, il semblerait utile d'inscrire ces démarches dans des logiques plus professionnalisantes, par exemple en leur proposant des formations collectives dédiées ou des groupes d'échanges de pratiques. Au prétexte que cuisiner est familial, la formation et l'accompagnement sont peu présentes alors que préparer à manger pour des dizaines de personnes est un métier. Le manque de financement est au cœur de la problématique. Les formations ou écoles existantes restent globalement plutôt sur des logiques de cuisine à haute intensité carbone.

## 2.3 **S** ★

### **Former les cheffes, les chefs, les bénévoles et les prestataires aux logiques zéro déchet, zéro plastique et à la lutte contre le gaspillage alimentaire**

---

Enfin, en matière de formation des bénévoles et des prestataires, un besoin d'accompagnement aux logiques du zéro-déchet, zéro plastique permettant de renforcer également la lutte contre le gaspillage alimentaire a été relevé. Le besoin de dispositifs et d'outils permettant de former cet ensemble des parties prenantes, par exemple via le dispositif « *drastic on plastic* » rappelle que ces stratégies d'atténuation d'impacts ne s'improvisent pas, qu'elles reposent sur des moyens

financiers permettant les réorganisations ou la mesure des impacts, des ressources humaines, du temps dédié. Ces outils et dispositifs semblent actuellement plutôt majoritairement destinés aux événements plutôt qu'aux lieux ou équipes artistiques.

## 3 - PARTICIPER À LA RÉSILIENCE DE NOS TERRITOIRES

---

**Objectif** : adaptation au changement climatique et consommations locales

### 3.1 **P** ★★

#### **Comprendre et accompagner les transformations de nos terroirs**

---

Le changement climatique vient profondément impacter nos territoires, les trois prochaines décennies vont transformer les pratiques agricoles traditionnelles de façon irréversible, contribuant à la disparition ou au déplacement de certains produits de terroir et à l'apparition de nouveaux. Les conventionnaires ont ici retenu l'importance de contribuer à la compréhension de ces enjeux sur leur territoire d'implantation afin d'accompagner au mieux les producteurs et les consommateurs dans ces changements d'habitude. Cela signifie concrètement que les conventionnaires ont défendu ici l'idée de ne pas s'accrocher aux identités culinaires anciennes au nom de terroirs globalement condamnés à terme, afin de promouvoir une vision agile et soutenable de l'identité culinaire de nos territoires.

### 3.2 T ★

#### S'approvisionner en circuit-courts

---

En pratique, les professionnelles et les professionnels du groupe de travail ont défendu le recours systématique aux circuit-courts, pourquoi pas via des AMAP quand les volumes de production et de consommation le permettent. Quoique n'étant pas un facteur majeur de réduction de l'impact carbone en l'état des réseaux de distribution, les circuit-courts répondent bien à la nécessité de travailler en implantation et en proximité avec les ressources de son territoire, et d'avoir une bonne traçabilité concernant la qualité et la provenance des produits.

### 3.3 T ★★

#### Favoriser les petits producteurs labellisés

---

À défaut ou en plus d'encourager les circuits-courts entre les producteurs et les consommateurs, les conventionnaires ont insisté sur l'importance de favoriser plutôt les petits producteurs labellisés, ce qui pose la question des volumes de production, de la qualité et de la grande diversité des labels en matière agricole. Ces labels (bio, HVE, etc...) sont pour l'instant plus efficace pour atténuer les coûts sociaux ou des coûts environnementaux autres que l'impact carbone (pollution et eutrophisation des milieux par exemple), mais leur application pourrait permettre d'atténuer l'impact carbone des assiettes indirectement. En effet, à l'exception de la région parisienne, il semble possible d'amortir la hausse des coûts induite par cette montée en gamme par une baisse de la part de produits animaux proposés. Par ailleurs, bien que ce ne fut pas l'objet principal des échanges, le recours à des petits producteurs labellisés a été unanimement reconnu comme une piste d'atténuation des souffrances animales.

### 3.4 T ★

#### Proposer uniquement des produits de saison

---

Retrouver une forme de saisonnalité dans la consommation des produits permet de facilement atténuer les impacts environnementaux et notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux dispositifs de chauffage par exemple. Les conventionnaires proposent qu'à terme ne soient plus proposés sur les événements organisés par le réseau que des produits de saison, étant entendu que la saisonnalité des produits va elle-même être bousculée par le dérèglement climatique.

## 4 - SOLIDARITÉS AVEC LES PRODUCTEURS ÉTRANGERS

---

**Objectif :** penser les mécanismes de solidarités avec les producteurs étrangers pour valoriser les terroirs de pays en développement

### 4.1 T ★

#### Ne pas promouvoir l'offre de produits inadaptés aux territoires

---

Parce que l'agriculture est une affaire de territoires, de sols, de climat, de latitudes, afin d'éviter les effets rebonds liés à des productions locales inadaptées à leur territoire d'implantation, sous serre chauffée par exemple, les conventionnaires ont proposé de veiller à ne pas promouvoir les offres de produits inadaptés à leur territoire. Il est apparu préférable de valoriser parfois les échanges internationaux répondant à des critères de qualité et permettant aux producteurs de pays tiers de vivre dignement de leur travail pour s'approvisionner plutôt que de systématiser le recours à une offre locale pas toujours vertueuse pour certains produits.

## 4.2 T ★

### Veiller à la labellisation des produits étrangers achetés

---

Afin de garantir que l'achat de produits étrangers (thé ou café par exemple) permette un véritable développement soutenable des pays concernés, les conventionnaires ont insisté sur le besoin de s'appuyer sur les mécanismes de labellisation existants, autour du commerce équitable notamment. Les conventionnaires ont néanmoins insisté sur le besoin de rester sobre dans la consommation de biens importés, tout en n'abandonnant pas les producteurs étrangers vertueux, dans un esprit qui correspond aux valeurs de solidarités et d'échange du réseau Zone Franche.

## 5 - LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

---

**Objectif :** évaluer et réduire la part d'aliments jetés

### 5.1 T ★

#### Mesurer le gaspillage alimentaire

---

Pour permettre la réduction du gaspillage alimentaire et bien que celui-ci semble déjà maîtrisé pour des raisons économiques, les participants des groupes de travail ont proposé de mesurer plus systématiquement le gaspillage et le tonnage de déchets alimentaires afin de pouvoir en effectuer le suivi. Il est noté que ce suivi nécessite des ressources en interne et peut s'avérer extrêmement chronophage.

### 5.2 T ★

#### Privilégier des produits moins périssables

---

De façon à limiter les pertes alimentaires, il est recommandé de privilégier les produits les moins périssables. Cette mesure peut également permettre de limiter les impacts liés au maintien d'une chaîne de froid.

## 5.3 T ★

### Organiser le don des produits alimentaires non consommés

---

En cas de produits alimentaires non consommés, les conventionnaires invitent les membres du réseau Zone Franche à systématiser l'organisation de dons à des associations. Ces pratiques sont déjà très communes au sein du réseau. Elles font écho à la réglementation et notamment la loi sur le gaspillage.

## 6 - RÉDUIRE L'IMPACT DES CONTENANTS ET TENDRE VERS LE ZÉRO DÉCHET

---

**Objectif :** limiter les impacts environnementaux liés aux contenants et aux déchets

### 6.1 T ★

#### Organiser un tri effectif des déchets alimentaires et les valoriser

---

Bien que l'impact carbone des déchets alimentaires soit plutôt faible, au vu de l'ensemble des autres impacts environnementaux liés aux déchets, les conventionnaires ont jugé important d'inclure une proposition invitant les structures à organiser un tri effectif des déchets et à les valoriser. Ce travail est délicat et nécessite bien souvent un accompagnement pour être correctement organisé, ce qui implique des coûts supplémentaires et pose la question du financement.

### 6.2 S ★

#### Adhérer aux projets collectifs de réduction des déchets

---

Les initiatives collectives permettant d'accompagner les structures culturelles à la réduction de leurs déchets se multiplient. Les participantes et les participants du groupe de travail proposent aux structures du réseau d'y adhérer systématiquement et de bénéficier ainsi des

échanges de pratiques. C'est par exemple le cas du projet « *drastic on plastic* » déjà mentionné, ou de la plus récente opération « *sors ton couvert* », dont les impacts positifs vont au-delà des seuls enjeux environnementaux.

### 6.3 ★

#### Recourir à de la vaisselle mutualisée pour nos événements

Bien que l'impact carbone lié aux contenants soit plutôt cosmétique, les conventionnaires ont validé la proposition de ne plus recourir aux éco-cups millésimés, symboles d'une mauvaise pratique budgétairement intéressante en matière de merchandising mais contreproductive sur le plan environnemental. Ils invitent donc les structures du réseau à recourir à une vaisselle mutualisée et à organiser les logiques de consignes et de lavages plutôt que le tout jetable.

## 7 - PROMOUVOIR DE NOUVELLES NORMES ET PRATIQUES

**Objectif :** renverser les habitudes et déplacer la normalité et l'anormalité

### 7.1 ★★

#### Proposer aux professionnels une alimentation à dominante végétale

Afin d'accompagner la transformation des habitudes de façon à réduire fortement le poids carbone des assiettes proposées, les membres du réseau Zone Franche proposent de fournir par défaut une alimentation à dominante végétale dans le cadre de leurs activités professionnelles, sans jamais empiéter sur les pratiques de chacun dans la sphère privée. Cet engagement s'accompagne de la possibilité de servir des plats « carnivores » en option ou sur demande dans le cas des activités professionnelles et tolère par ailleurs les spécificités liées aux terroirs.

### 7.2 ★★★

#### proposer aux publics une offre à dominante végétale

Afin d'accompagner la transformation des habitudes de façon à réduire fortement le poids carbone des assiettes proposées, les membres du réseau Zone Franche proposent de fournir et faire fournir par défaut aux publics une alimentation à dominante végétale, dont la part de produits animaux restera sinon nulle, du moins maîtrisée. L'objectif de cette proposition est de faire des plats à dominante végétale ou végétariens une norme et des plats à dominante carnée ou carnivores (viande et poissons) l'exception. Cet engagement s'accompagne d'une vigilance particulière vis-à-vis de spécificités liées aux terroirs et aux productions locales de qualité.

### MESURE ÉCARTÉE :

#### Promouvoir une alimentation exclusivement végétarienne ou vegan

Quoique pouvant permettre de drastiquement réduire les impacts environnementaux, le choix de promouvoir exclusivement une alimentation végétarienne a été jugé trop drastique par les conventionnaires.

Qu'ils s'agissent des artistes ou des publics, le principe proposé a été plutôt celui de travailler à un renversement de ce qui est considéré comme normal et de ce qui est considéré comme exceptionnel, tout en respectant au maximum la liberté de chacun et l'identité des territoires. Le travail et la réflexion autour de cette mesure a constitué une grande part des travaux et échanges des conventionnaires pour trouver le bon équilibre entre la baisse nécessaire des impacts environnementaux, l'acceptabilité indispensable des propositions et les valeurs de diversité culturelle portée par le réseau Zone Franche.





## **ZONE FRANCHE** LE RÉSEAU DES MUSIQUES DU MONDE

Le réseau Zone Franche rassemble 180 structures qui se fédèrent autour d'enjeux professionnels et politiques en faveur des Musiques du Monde et de la diversité culturelle.

Le réseau est un lieu d'initiatives, de réflexions, de partage d'expériences et de coopérations autour de projets originaux. Un laboratoire d'où partent des idées nouvelles et se construisent les actions collectives de demain, fruit de l'interaction entre différents métiers, différentes implantations territoriales, au service d'un foisonnement d'esthétiques, de pratiques et d'inspirations musicales.

Le réseau pilote actuellement la plateforme média [Auxsons.com](https://www.auxsons.com), le **Comité Visas Artistes** dédié à la mobilité internationale, et diverses actions en soutien à la structuration des acteurs de la filière.

### # LES INSTANCES

#### ■ BUREAU

Présidente : **Cécile HÉRAUDEAU**

Vice-Président : **Patrick DUVAL**

Trésorière : **Sabine CHÂTEL**

Trésorière adjointe : **Ourida YAKER**

Secrétaire Général : **Guillaume ROCHE**

#### ■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Accords Croisés** : Guillaume ROCHE

**Attacafa** : Audrey FLÉCHET / Héloïse ROUX

**Bretagne(s) World Sounds** : Nolwenn CHASLOT / Jacques-Antoine PINEL

**Déravage Prod.** : Greg CONNAN

**Détours du monde et +Le Silo+** : Fabien MOUTET

**Festival Aux Heures d'Été** : Cécilia GUÉNÉGO

**Festival Convivencia** : Cécile HÉRAUDEAU

**KiéKi Musiques** : Pauline GOBBINI / Chantal SAEZ

**La Curieuse** : Christine CARRAZ / Tib GLÉRÉAN

**Latinissimo / Fiesta des Suds** : Olivier REY

**Le Rocher de Palmer - Musiques de Nuit Diffusion** : Patrick DUVAL

**Les Suds, à Arles** : Marie-José JUSTAMOND / Stéphane KRASNIEWSKI

**Mad Minute Music**: Corinne SERRES

**Othantiq** : Blick BASSY

**Pôle Régional des Musiques Actuelles La Réunion (P.R.M.A.)** : Jean-François CADET

**TAP - Théâtre Auditorium de Poitiers** : Bernard MOUCHON

**Tour'n'sol Prod.** : Ourida YAKER

**Uni'sons / Festival Arabesques** : Habib DECHRAOUI

**Veev Com** : Sèverine BERGER

**Zamora Productions** : Sabine CHÂTEL

**Zutique Productions** : Frédéric MÉNARD

## # L'ÉQUIPE PERMANENTE

Directeur : **Pierre-Henri FRAPPAT**

Coordnatrice : **Amandine SAUMONNEAU**

Chargé d'administration : **Simon BOIN**

Coordnatrice éditoriale pour #AuxSons : **Angèle COSSÉE**

Rédacteur associé et conseiller éditorial pour #AuxSons : **Benjamin MiNiMuM**

Chargée de production pour jFranchement! : **Béatrice AKAKPO**

## # LES PARTENAIRES DE ZONE FRANCHE



Directrice de la publication : **Cécile Héraudeau, présidente de Zone Franche**

Photographies : **Adobe Stock, Envato**

Conception graphique : **Frédéric Duciel**

Impression : **Lilabox**

Dépôt légal : juillet 2022 - ISBN 978-2-9509533-4-6 (EAN 9782950953346)

### Exemplaire non commercialisé.

Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.





ZONE FRANCHE

43 boulevard de Clichy - 75009 Paris

+33 (0)9 70 93 02 50 / +33 (0)6 88 13 37 31

[www.zonefranche.com](http://www.zonefranche.com) - [www.auxsons.com](http://www.auxsons.com)